

	<p align="center">Conseil d'Administration extraordinaire du 4 février 2021</p> <p align="center"><i>Visioconférence</i></p> <p align="center">Procès-verbal</p>	Référence	PV CA/DIR 2021-1
		Révision	
		Date d'application	11 mars 2021
		Version	1

	Rédigé	Validé
Date	Février 2021	11 mars 2021
	CODEXA	Conseil d'administration

Au titre des représentants de l'État :

Représentant les ministères chargés des affaires sociales : Mme Isabelle REYNIER est présente,
 Représentant le Directeur Général de la Santé : M. Maurice-Pierre PLANEL est absent,
 Représentant de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur : M. François COURAUD est présent,
 Représentant la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation : Mme Martine BONNAURE-MALLET est présente.

Au titre des représentants des organisations syndicales les plus représentatives d'employeurs et de salariés, des établissements publics de santé, des associations d'anciens élèves :

Représentant le mouvement des entreprises de France (MEDEF) : Mme Christine SCHIBLER et M. Bernard MESURÉ sont présents,
 Représentant la Fédération hospitalière de France (FHF) : M. Vincent ROQUES est présent et Véronique ANATOLE-TOUZET est absente,
 Représentant le Syndicat des Managers Publics de Santé (SMPS) : M. Ronan SANQUER est présent,
 Représentant la Confédération démocratique du travail (CFDT) : M. Michel ROSENBLATT est présent,
 Représentant le syndicat Force Ouvrière (FO) : M. Pascal de WILDE est absent,
 Représentant la Confédération générale du travail (CGT) : M. Richard GURZ est présent,
 Représentant l'Association des directeurs d'hôpital (ADH) : M. Patrick LAMBERT est présent,
 Représentant le Syndicat des médecins inspecteurs de santé publique (SMISP) : M. Thierry FOUÉRE est présent,
 Représentant le Syndicat national des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale (SNIASS) : Mme Catherine RIBAUT est présente.

Au titre des personnalités qualifiées dans les domaines d'activités de l'école :

M. Jean DEBEAUPUIS est présent,
 M. Guy CATHÉLINEAU est absent,
 Mme Karen LEFFONDRÉ est présente,
 M. Thomas SANNIÉ est présent.

Représentants des enseignants chercheurs ayant rang de professeur :

Mme Sophie LANGOUET-PRIGENT est présente,
 M. Michel SAMSON est présent.

Représentants des personnels d'enseignement et de recherche :

M. Simon COMBES est présent,
 M. Pascal CREPEY est absent,
 Mme Pascale ROUSSEL est présente.

Représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé :

Mme Isabelle HOUZÉ est présente,
M. Christophe LE RAT est présent,
M. Jean-Claude NIZAN est présent.

Représentant des étudiants préparant un doctorat :

Mme Jade CHAKER est présente.

Représentants des élèves fonctionnaires :

Mme Adilia BONNET est absente,
M. Omar TAHRI est présent.

Représentants des étudiants :

M. Bastien LE DANTEC est présent.

Procurations :

M. Maurice-Pierre PLANEL donne pouvoir à Mme Isabelle REYNIER,
Mme Véronique ANATOLE-TOUZET donne pouvoir à M. Ronan SANQUER,
M. Pascal DE WILDE donne pouvoir M. Patrick LAMBERT,
M. Pascal CREPEY donne pouvoir à M. Christophe LE RAT,
Mme Adilia BONNET donne pouvoir à M. Omar TAHRI.

Présents au titre de l'EHESP :

M. Laurent CHAMBAUD, directeur
Mme Marion AGENEAU, secrétaire générale
Mme Emmanuelle DOUSSOT-ECUER, agent comptable
M. Manuel COAT, directeur de cabinet
Mme Alessia LEFÉBURE, directrice des études
Mme Sylvie OLLITRAULT, directrice de la recherche
Mme Fanny HELLIOT, directrice, direction des Relations Internationales
Mme Marie RENAULT, directrice des ressources humaines (Rennes),
M. William SABIRON, directeur des affaires financières (Rennes),
Mme Sylvie PRIOUL, responsable des affaires juridiques (Rennes)
M. Corentin NEVEU, contrôleur de gestion (Rennes)
Mme Séverine THIEFFRY, assistante direction générale (Rennes),

Direction de la Sécurité sociale :

Mme Catherine BLANC

Contrôleur financier :

M. Didier JARNIGON, contrôleur budgétaire en Région Bretagne

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU PROJET DE SCHEMA PLURIANNUEL DE STRATEGIE IMMOBILIERE (SPSI) ET ADOPTION DE SES GRANDES ORIENTATIONS	4
2. APPROBATION DES MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT DU PROJET D'APPUI AU CIESPAC	32
5. QUESTIONS DIVERSES	35
3. RESSOURCES HUMAINES : PRESENTATION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION « MOBILITE »	35
4. PRESENTATION DU TABLEAU DE BORD DE SUIVI DU PROJET STRATEGIQUE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2023 [INDICATEURS]	35

(La séance est ouverte à 14 heures 05 sous la présidence de M. DEBEAUPUIS.)
(Le quorum est atteint par le jeu des présents et des représentés.)

M. DEBEAUPUIS : Bonjour à tous,

Tous les administrateurs sont en ligne. Je vous salue toutes et tous, et vous souhaite la bienvenue pour ce conseil d'administration extraordinaire.

Nous avons un ordre du jour allégé sur une séance exclusivement l'après-midi. Je ne sais pas si l'on a des points d'information particuliers. Nous avons bien reçu le message de plusieurs administrateurs, notamment les représentants des étudiants et élèves.

Je constate que le quorum est atteint, avec 5 procurations et 26 présents en téléconférence.

1. PRESENTATION DU PROJET DE SCHEMA PLURIANNUEL DE STRATEGIE IMMOBILIERE (SPSI) ET ADOPTION DE SES GRANDES ORIENTATIONS

M. DEBEAUPUIS : Le procès-verbal du conseil précédent vous sera adressé pour le conseil du 11 mars. Je passe la parole à Marion AGENEAU pour la présentation du schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'EHESP.

Un diaporama est projeté en séance.

Mme AGENEAU : En préambule, je me permets de présenter monsieur HELIAS, qui nous a accompagnés dans l'élaboration de ce SPSI (schéma pluriannuel de stratégie immobilière). Nous commencerons par quelques éléments introductifs avec la vision stratégique immobilière en lien avec le PSE et le COP 2019-2023, les enjeux du SPSI, le bilan des schémas précédents et le calendrier.

Ensuite, sera abordée la phase de diagnostic, notamment le volet de la concertation avec un résumé des entretiens. Concernant le recensement et le diagnostic du parc immobilier, je vous renverrai vers le dossier assez complet sur le sujet pour nous concentrer ensuite sur l'aspect stratégique, avec les scénarios d'études, la création d'espaces fédérateurs de la vie étudiante, la reconquête des espaces extérieurs et la problématique des résidences. Enfin, nous présenterons la soutenabilité financière.

Sur les éléments introductifs, j'ai mis quelques extraits du PSE et du COP. Il faut dynamiser la vie de campus pour renforcer le sentiment d'appartenance et créer des conditions de vie favorables. Il faut renforcer le rayonnement et la reconnaissance internationale. Il faut renforcer l'ancrage local académique et professionnel de l'établissement.

Comment ces objectifs se déclinent-ils à l'échelle du patrimoine ? Nous affirmons la volonté de soutenir la dynamique du campus, avec une vie étudiante qui promeut la cohésion, les initiatives, le développement durable et qui reflète la culture de l'établissement. Il faut renforcer l'attractivité du site, en proposant un campus à la hauteur de ses ambitions internationales. Il faut saisir l'opportunité d'être ancré sur un territoire promoteur de santé et ainsi ouvrir le campus pour stimuler les synergies croisées avec le monde professionnel. À proximité, nous avons le CHU et les universités Rennes 1 et Rennes 2.

Quels sont les enjeux du SPSI ?

M. HELIAS : On reste dans les éléments introductifs. Sur cette période de 2021 à 2025, le SPSI représente une réflexion partagée par l'ensemble des acteurs de l'école. On a réalisé un ensemble d'entretiens et d'interviews avec un grand nombre de participants. Il tient également compte des précédents schémas, c'est-à-dire du précédent schéma directeur immobilier et du précédent SPSI pour rester dans une continuité de l'opération.

Le SPSI représente un outil d'aide à la décision, en principe facultatif pour l'EHESP. Il doit quand même permettre à la gouvernance de l'école d'élaborer les choix les plus pertinents, au regard des enjeux posés et des possibilités financières que l'on évoquera en fin de document.

Mme AGENEAU : Sur le SPSI 2010-2015, un certain nombre de projets ont été réalisés, notamment la rénovation et la mise aux normes des principaux bâtiments de l'EHESP sur le site de Rennes achevées en 2014. Il y a eu la construction des opérations immobilières : MSHB et IRSET (livraison en 2016) et le regroupement des locaux parisiens avec l'installation des équipes au sein de la MSH Paris Nord en 2015.

Concernant les résidences, il y avait eu un programme de rénovation vu avec le bailleur. Finalement, en 2015, la résidence le Gorgeu a dû fermer pour des questions de sécurité et d'insalubrité. Dès 2015, des discussions ont alors commencé avec le bailleur sur le devenir des résidences.

Concernant le schéma directeur immobilier 2015, il prévoyait un certain nombre de travaux à réaliser. Ils ont été faits. On peut citer la réorganisation des services dans le bâtiment Robert Debré, avec le transfert des collègues de Max Weber vers le bâtiment Robert Debré en 2020. Pour ce faire, nous avons réhabilité l'aile Roussel.

Par contre, nous n'avons pas réalisé la déconstruction du laboratoire et de Max Weber, ainsi que la construction du bâtiment Forum qui était déjà dans le schéma directeur immobilier de l'époque. Nous n'avons pas nous plus fait la rénovation du bâtiment SÉQUOIA.

Concernant le calendrier du SPSI, il y avait une phase de préprojet avec des échanges avec le ministère de la Santé et le RPIE (responsable régional de la politique immobilière de l'État) fin 2019 et début 2020, notamment sur la problématique des résidences.

Ensuite, nous avons été sollicités pour construire la phase du projet depuis le mois de juin 2020, avec un certain nombre d'entretiens sur lesquels nous allons revenir. Finalement, nous avons fait une présentation au CODIR le 16 novembre 2020. Aujourd'hui, nous sommes là pour échanger sur ces grandes orientations. Il s'en suivra une phase consultative avec des avis de la tutelle, du RPIE et du contrôleur budgétaire. Il y aura finalement une validation du conseil d'administration en juin 2021.

M. HELIAS : Concernant la phase du diagnostic, nous avons engagé un volet de concertation dans le schéma pluriannuel de stratégie immobilière. On a une phase bâtiminaire très technique. Elle est issue des existants. Effectivement, on vous invite à consulter le document existant sur lequel je ne reviendrais pas ici.

La direction a souhaité mettre en place un certain nombre d'entretiens. En période COVID-19, on a pu rencontrer en visioconférence ou en personne plusieurs responsables de service ou directeurs. On a aussi fait un panel sur la vision apprenante, enseignante et administrative. L'objet était de faire remonter d'une manière plus qualitative les atouts, les inconvénients et les souhaits pour accompagner la vision prospective issue du diagnostic technique et mathématique des bâtiments existants. L'objectif consiste à avoir une vision prospective sur l'évolution des effectifs, le travail, la qualité du travail, le travail en présentiel, le travail à distance dans cette période compliquée qui commençait à l'époque, mais également sur les locaux, la qualité des locaux et la vie sur le campus.

À la page suivante, nous avons une synthèse des entretiens réalisés. Ce sont des documents plus conséquents. Il y a plusieurs aspects positifs sur lesquels il convient d'insister. Dans le schéma directeur 2015, les choses étaient jugées satisfaisantes, notamment les déménagements des services. Du coup, cela offrait une lisibilité plus intéressante et une accessibilité plus logique, notamment pour les personnes qui arrivent dans l'établissement. Du coup, elles étaient mieux renseignées, ce qui leur permettait de trouver les services d'une manière plus aisée.

Concernant les personnels, il était noté une amélioration des bureaux et des espaces de travail. Un travail important avait été fait en 2020 sur l'amélioration de la qualité des espaces. Enfin, sur la cafétéria et les aménagements du hall, il y a de nombreux espaces de coworking.

Mme AGENEAU : Ils sont très appréciés par les étudiants.

M. HELIAS : Il y a le sujet de la restauration. Quand on a fait le SDIS en 2015, la restauration représentait un point noir à l'époque, notamment la cafétéria du bâtiment Debré. Maintenant, c'est devenu un tiers lieu où l'on peut manger, travailler et échanger.

Il y avait un autre point assez problématique en 2015. C'est la question des salles de cours. Aujourd'hui, elles semblent jugées suffisantes avec l'arrivée des salles mises à disposition. On a toujours le problème de l'EHESP. C'est la période des pics. Lors des soutenances, tout le monde a besoin d'une salle en même temps. Il y a une solution à trouver. Dans l'ensemble, le nombre de salles est jugé satisfaisant.

Sur les aspects négatifs indiqués par les différents interlocuteurs rencontrés, ce sont surtout les espaces de travail pour les travaux de groupe. Dans le projet d'ingénierie des formations, on a beaucoup de travail individuel ou en petits groupes. Cela nécessite des espaces de coworking et des espaces de passage pour les professionnels qui peuvent intervenir sur l'établissement.

On a aussi identifié un manque sur les espaces de vie étudiante. Aujourd'hui, on reste sur un campus très vaste. Il dispose d'assez peu d'espaces sportifs. Les locaux restent peu ouverts sur les extérieurs. Le campus est assez grand, mais il offre peu de possibilités de sortir vers l'extérieur et de profiter des extérieurs.

Concernant les salles, on estime le besoin suffisant, mais on regrette le manque d'évolutivité des locaux. L'espace des salles est souvent jugé magistral. Pour évoluer dans des apprentissages différenciés, on manque d'évolutivité pour faire bouger les salles. La question du travail à distance a été évoquée avec la version améliorée sur les cours en « comodal » ou en différé. Cela continue de s'améliorer au fur et à mesure de l'évolution.

Le plus gros point noir dans le panel des apprenants, ce sont les résidences. Il y a notamment les problèmes de propreté, de peinture, d'allergie et de chauffage. Cela concerne principalement la résidence Villermé. Aujourd'hui, elles sont considérées comme le principal point noir des apprenants.

Il y a des projets à développer. Dans le cadre des échanges, on ouvrirait aussi la possibilité de discuter des souhaits des uns et des autres et des volontés de nouveaux projets. La demande qui émerge globalement, c'est la création de nouveaux espaces de travail ouverts pour les apprenants. Ils doivent permettre le travail individuel et le travail de groupe sur une large amplitude horaire. Il est vrai que cela manque sur les résidences. Il y a quelques espaces dans les résidences où ils peuvent se réunir pour travailler. En fin de journée ou en début de soirée, il n'est pas forcément possible de travailler sur l'EHESP.

Dans la même thématique, il y a la possibilité pour les apprenants de réserver des salles et des espaces de travail pour qu'ils puissent travailler sur des projets ensemble. Il y a la question de l'hébergement. Effectivement, différents panels nous ont demandé de trouver des solutions d'hébergement. Il y a un panel assez large de demandes de la part des élèves fonctionnaires pour des logements individuels ou collectifs. Sur le panel des enseignants, il y a des demandes de logements de qualité pour les séminaires avec des personnes de l'extérieur. Avoir ce type de logements permettrait de regrouper les accueils autour du site pour améliorer la qualité des forums, des séminaires et des grandes rencontres organisées sur ce futur campus de la santé.

L'idée consiste à avoir une solution d'hébergement clé en main, avec l'eau, l'électricité et le wifi livrés avec la clé de l'appartement. On ne veut pas avoir des espaces où l'on doit s'occuper de tous les abonnements.

Il y a aussi la question de l'ouverture sur le futur grand campus de la santé, avec la possibilité d'avoir des espaces tertiaires dans le domaine de la santé. Ils vous permettraient d'accueillir des startups, des laboratoires ou des associations pour avoir une interaction entre les différents métiers qui œuvrent autour de la santé et des études dans ce grand campus EHESP.

Mme AGENEAU : Je vais aborder le recensement et le diagnostic du parc immobilier. Sur le site de Rennes, il y a une emprise foncière de 8,8 ha. Il y a neuf bâtiments implantés avec des

espaces d'enseignement, de bureaux, de restauration et d'hébergement. Sur notre parcelle, il est à noter plus de 55 % d'espaces verts. Cela peut faire des envieux sur le territoire.

L'implantation du site représente un atout en matière d'attractivité. C'est une entrée de ville, avec l'axe de la porte de Saint-Brieuc. Il y a une proximité quasiment immédiate avec le métro Villejean-Université. Il y a aussi la proximité avec les campus de Rennes 2 et Rennes 1 avec les facultés de santé. Il y a le CHU avec le vaste projet immobilier dénommé la cité de la santé.

Quant au site parisien, nous sommes implantés à la MSH Paris Nord. Nous louons à l'université de Paris-Sorbonne 1174 mètres carrés de surface utile. Nous avons également une proximité immédiate avec le campus Condorcet. On souhaite favoriser cet ancrage durablement dans la dynamique du campus Condorcet. Nous avons également la ligne du métro 12 à la station du Front populaire.

Sur le volet stratégique, nous allons aborder les scénarios d'études, avec la création d'espaces fédérateurs de la vie étudiante sur le site de Rennes. Il y a la reconquête des espaces extérieurs. Enfin, nous allons aborder la problématique des résidences.

M. HELIAS : Sur la création des espaces fédérateurs de la vie étudiante sur le site rennais, il y a un besoin défini, identifié et interrogé. C'est la création d'espaces et de fonctions qui n'existent pas aujourd'hui et qui ne peuvent pas être aménagés dans les locaux existants. On a plusieurs bâtiments, mais il nous faut de nouveaux espaces comme le Forum du schéma directeur immobilier. On l'a redéfini dans le SPSI que l'on vous propose aujourd'hui. C'est un Forum qui serait à destination des apprenants. C'est un lieu de vie ouvert sur de larges horaires pour que l'on puisse en profiter tôt le matin ou tard le soir. Éventuellement, il peut rester ouvert le weekend. Le fonctionnement reste encore à discuter.

Justement, c'est un espace où l'on retrouve des espaces de travail qui permettent d'accueillir des travaux de groupe et des travaux individuels, avec des locaux et du mobilier adaptables. Il faut des espaces évolutifs. Il faut aussi que cela soit un lieu convivial et fédérateur qui permet de créer la dynamique amoindrie par les cours hybrides en alternance. Il faut les renforcer lors des moments de présence sur l'établissement pour créer l'esprit de groupe relevé par les étudiants et les élèves qui souffrent du confinement. Il faut avoir des espaces fédérateurs de team-building.

Enfin, il faut avoir des espaces d'exposition et de séminaire pour présenter les différentes productions de l'EHESP. Aujourd'hui, elles sont souvent discrètes, notamment les expositions. Il faut avoir des choses qui mettent en valeur le travail réalisé à l'EHESP, tant pour les visiteurs que pour les étudiants et les élèves qui passent dans ces espaces.

Il y avait également des demandes concernant les locaux associatifs, notamment les espaces sportifs. L'idée n'est pas de les mettre dans le nouveau bâtiment Forum, mais de réutiliser des locaux existants. En l'occurrence, cela concerne une partie de Brillat-Savarin. Le bâtiment n'avait pas été rénové dans l'opération de restauration des années 2010. L'idée consiste à optimiser ces surfaces déjà existantes. Aujourd'hui, elles sont peut-être moins utilisées dans une logique de coût global de l'opération et de réutilisation des matériaux. On ne souhaite pas forcément créer des mètres carrés pour créer des mètres carrés.

L'idée du Forum consiste à avoir un lieu convivial, un lieu de travail et un lieu fédérateur ouvert sur l'extérieur. L'idée est clairement de le retrouver au cœur de ce nouveau campus. Justement, il permettrait de marquer le cœur. Il serait directement inscrit dans les grands axes majeurs qui se dessinent sur le campus entre le bâtiment Debré et le bâtiment Brillat-Savarin sur lesquels on retrouverait les espaces de la vie associative évoqués. Il y a également un axe nord-sud que l'on pourrait ouvrir. Il permettrait de profiter du grand parc et d'ouvrir ces bâtiments sur des terrasses. Aujourd'hui, on a assez peu de possibilités de profiter du parc de 9 ha évoqué. Il faut avoir des possibilités de travailler en extérieur, de se réunir et de pique-niquer. On peut travailler à l'extérieur ou mettre le wifi et des tables à l'extérieur. Cela a bien fonctionné dans l'école de commerce à côté d'ici. Effectivement, on pourrait en profiter sur ces espaces.

Le nouveau bâtiment Forum représente la partie jaune que l'on retrouve au centre. On y retrouve les espaces de coworking partagés. Il y a de plus petits espaces mutualisables et ouvrables les uns sur les autres. Dans le bâtiment Brillat-Savarin, on retrouve les pastilles jaunes évoquées sur lesquelles on a les locaux associatifs et les salles de sport (muscultation, yoga, fitness ou danse) ouvert aux différentes activités que l'on peut accueillir sur l'espace.

Concernant les mètres carrés sur le nouveau bâtiment Forum à construire, on serait sur un besoin identifié de 560 à 600 mètres carrés avec ses espaces d'exposition et de coworking. L'idée consiste à avoir un bâtiment évolutif. Aujourd'hui, on a défini un besoin. Demain, peut-être que d'autres besoins pourront s'ajouter à cet espace ! On a parlé de la question des cours dématérialisés. Demain, il y aura peut-être la nécessité d'un centre d'apprentissage sous une forme à définir. L'idée consiste à avoir des espaces associatifs et des espaces évolutifs à destination des apprenants sur ce bâtiment à construire.

Concernant les déconstructions, il y aura deux tranches de déconstruction. La première tranche concerne le laboratoire présenté précédemment. Elle doit être lancée à court terme. Dans un deuxième temps, il y aura la déconstruction du bâtiment Max Weber. Actuellement, il est utilisé par le CHU. L'objectif est de libérer ce cœur de campus qui nous permettrait de lancer une opération de reconstitution de l'espace.

Concernant les estimations financières, nous avons fait une première estimation de faisabilité pour la construction du Forum. La construction du bâtiment représente environ 1,5 million d'euros. On envisage des espaces de restauration. On prévoit un réaménagement des espaces extérieurs pour avoir des terrasses et des circulations. On attendrait environ 200 000 euros. Cela représente un total hors taxes d'environ 1 750 000 euros auquel on vient ajouter les honoraires et la TVA. Cela nous amène vers 2,8 millions d'euros. Quand on inclut l'actualisation et la révision, on obtient un total de 3 040 000 euros pour ce nouveau bâtiment Forum. Cela ne comprend pas le mobilier, mais les aménagements extérieurs.

Dans une idée d'exploitation de maintenance, on a étudié les besoins en exploitation annuelle de ce nouveau bâtiment, en matière de fluides, de maintenance, d'entretien et de renouvellement sur les premières années.

Concernant la réalisation du programme, il faut réaliser un cahier des charges pour lancer cette opération. Il nous le faudrait sur une durée d'environ trois mois. Après, on aurait un concours de maîtrise d'œuvre avec une consultation et un choix d'architecte sur une période de 6 mois. Ensuite, on a les études de conception, avant le projet sommaire et le projet définitif. Après, on a le dépôt du permis de construire. On a les appels d'offres et la démolition du laboratoire qui interviendrait pour libérer l'espace et avoir le Forum.

Ensuite, il y aurait les différentes phases de construction, dont la construction du bâtiment Forum et les travaux de réhabilitation de Brillat-Savarin. En parallèle, il faut commencer rapidement les aménagements extérieurs. Quand on livre le nouveau bâtiment, l'idée c'est qu'il ne soit pas au milieu d'un champ de bataille avec de la terre autour. Il faut avoir du pré-verdissement pour avoir un campus formé au bout de la troisième année l'opération.

Mme AGENEAU : Concernant les éléments de synthèse, nous souhaitons obtenir un Forum dimensionné aux besoins actuels et évolutifs dans la durée. On le veut construit au cœur du campus. On veut un Forum qui dynamise la vie du campus. Il faut créer un esprit de cohésion. Le Forum doit répondre aux attentes en matière de développement durable. Il faut une gestion optimisée des surfaces du bâtiment Brillat-Savarin qui sera dédié à la vie associative. On prévoit la reconquête des espaces extérieurs.

M. HELIAS : Comme on le disait, le campus est entouré par des résidences et des logements quand on regarde les photos aériennes. On a beaucoup de possibilités sur cet espace. Il y a une partie importante d'espaces verts. C'est inclus dans le projet du Forum et l'estimation financière présentée à l'instant. L'idée consiste à avoir une dimension paysagère avec le concept du campus promoteur de santé comprenant des espaces extérieurs dédiés aux activités physiques et de détente. Il faut avoir un campus sans tabac. Il faut aussi avoir des

espaces de travail et de coworking. Il faut avoir des espaces de lieux d'échanges avec de la verdure, des terrasses et du mobilier urbain que l'on peut retrouver dans ce projet.

Encore une fois, il y a l'idée d'inscrire le campus dans le grand campus Santé de l'ouest rennais, avec des liaisons aisées vers le CHU, l'Institut-Agro et les universités de Rennes 1 et Rennes 2 à proximité.

Mme AGENEAU : Nous allons entamer la question des résidences. Actuellement, nous assurerons l'exploitation de deux résidences. Il y a la résidence Villermé. Nous sommes locataires. Il y a un bail emphytéotique signé entre l'État et NÉOTOA. Il y a la résidence Condorcet dont on est affectataire avec une gestion en direct. La résidence Le Gorgeu a fait l'objet d'une désaffectation depuis 2015, avec un BEA qui court jusqu'en 2036 (Le Gorgeu) et 2041 (Villermé).

Concernant les prix, dans la résidence Villermé, la chambre avec une toilette sur le palier représente 271 euros mensuels. Le studio non rénové à Villermé représente 513 euros mensuels. Le studio rénové à Villermé représente 570 euros mensuels. À Condorcet, la chambre avec sanitaire représente 451 euros mensuels.

Concernant les déconstructions, l'objectif est de déconstruire les deux résidences à terme (Villermé et le Gorgeu). On les voit apparaître en jaune sur la photo. L'emprise du projet serait sur ces deux emprises. Il y a deux scénarios à l'étude pour les résidences. Le premier représente une cession du foncier pour la création de résidences hôtelières à vocation sociale. C'est le projet présenté par NÉOTOA. Sous le régime du foncier public, il y a la création d'une résidence hôtelière ouverte sur le monde professionnel dans le champ de la santé et de l'environnement.

M. HELIAS : Concernant la résidence hôtelière à vocation sociale, c'est le projet présenté par le bailleur actuel des résidences (NÉOTOA). Il représente l'ex-office HLM de la ville de Rennes. Il nous propose la déconstruction des deux résidences (le Gorgeu et Villermé) et la construction clé en main d'un ensemble immobilier. Dans cet ensemble immobilier, on retrouverait cette résidence hôtelière à vocation sociale. C'est une structure particulière qui accueille environ 30 % de public social. Elle relève du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.

Du coup, cela permet la création de logements équipés de services hôteliers (restauration accueil, ménage et laverie). Ce ne sont pas les résidences courantes de logement. On a vraiment un premier niveau de services. Ils offrent des possibilités à un tarif tout compris sur des durées variables, de la nuitée à plusieurs mois. Sur les tarifs proposés, on a une procédure d'acquisition « DUFLOT » sur la résidence. C'est une décote du fonds en accord avec la ville de Rennes et les services de la préfecture. Les parcelles ont déjà été inscrites par le préfet. Cela permet de réduire l'aspect foncier pour améliorer le financement de l'opération en minorant l'aspect foncier par rapport au bâti.

Ensuite, il y a la récupération des provisions pour Gros Entretien et Réparation (PGER). Elles font partie du bail signé à l'époque avec NÉOTOA sur les deux résidences. NÉOTOA est censé réaliser des travaux tous les ans. On parle d'un gros entretien, c'est-à-dire de réparer la chaufferie ou refaire les évacuations. Ce sont les gros travaux qui incombent à un bailleur, mais ils n'ont pas été réalisés ces dernières années. On en parlait dans le SPSI 2011-2015. Il avait été décidé que ces travaux ne seraient pas réalisés, car le statut des résidences était déjà en balance à l'époque. Effectivement, les gros travaux n'ont pas été réalisés depuis plusieurs années. Aujourd'hui, il existe une provision sur ces gros travaux. 687 000 euros ont déjà été versés par l'école à NÉOTOA. Après accord de l'État, cette PGER pourrait être récupérée. Elle pourrait faire office de contribution de l'EHESP pour minorer le plus possible le coût de la construction et des logements.

Juridiquement parlant, c'est une vente de la parcelle à NÉOTOA qui devient le seul propriétaire. L'EHESP n'est pas maître d'ouvrage sur l'opération. On laisse NÉOTOA prendre en charge l'intégralité du projet. On ne doit pas intervenir dessus. L'école ne paie plus un loyer à NÉOTOA,

mais ne reçoit plus les recettes, ce qui est normal. Une convention d'hébergement est proposée à conclure pour une durée limitée, sans un engagement financier autre que l'apport de la PGER évoqué pour réserver plusieurs logements.

Concernant l'emprise foncière du projet, on obtient une densification du sud de notre parcelle. Sur le schéma, le nuage rouge indique la zone sur laquelle on aurait des constructions. On voit le bâtiment Brillat-Savarin en blanc, sur l'angle nord-est du nuage rouge. Clairement, on voit que l'on va construire sur l'emprise de la résidence le Gorgeu et le parking situé au sud du restaurant.

Concernant les prix envisagés, on aura 40 euros la nuitée de 1 à 7 jours. Pour 7 à 15 jours, on aura 25 euros la nuitée. Au-delà de 15 jours, on aura 15 euros la nuitée, comme indiqué par NÉOTOA.

Sur le plan architectural, on aura une consommation foncière assez importante, car on confondra tout l'espace le Gorgeu et l'espace du parking au sud de Brillat-Savarin pour la construction de logements. On a parlé de la résidence hôtelière. Pour équilibrer l'opération, NÉOTOA est obligé de construire d'autres logements. Elle ne peut pas seulement construire ce projet. L'idée consiste à construire un total de 250 logements sur cette parcelle, avec un bâtiment « totem » de 11 étages qui marque l'entrée de la ville. On est sur la route de Saint-Brieuc. C'est une entrée de ville importante, avec le vaste campus de l'EHESP qui attire les intérêts de nombreux promoteurs. Du coup, le site serait densifié pour rentabiliser l'opération.

On a parlé de la cession du foncier via le dispositif DUFLOT. Le foncier est cédé à NÉOTOA. L'EHESP est définitivement désengagé. Il y a la question des pourcentages qu'il nous reste à maîtriser. Quels sont les pourcentages entre les différents utilisateurs de l'opération ? Sur les périodes de vacances, on a moins besoin de logements. Comment fonctionne NÉOTOA sur l'affectation des logements non utilisés ? Comment travailler avec eux pour faire une convention qui nous permettrait de faire ces logements ?

Mme AGENEAU : Sur la résidence hôtelière ouverte sur le monde professionnel dans le champ de la santé et de l'environnement, il s'agit de saisir l'opportunité de rester ancré sur un territoire dédié à l'enseignement supérieur et à la recherche, avec une thématique forte en santé. D'autre part, il faut valoriser au sein de la métropole rennaise un site qui promeut la santé, en lien avec son implication dans le Réseau français des villes Santé de l'OMS.

Le projet immobilier intègre deux espaces. Il y a des espaces d'accueil destinés aux activités en lien avec la santé et l'environnement. On peut citer les startups ou les organismes et associations dédiés à la santé. Dans les étages, il y aura une résidence avec des solutions d'hébergement clé en main pour les apprenants et les personnalités venant du monde entier.

Cette opération ne pourra se faire qu'avec le soutien des collectivités territoriales, en lien avec les partenaires du site et les acteurs de l'écosystème régional d'innovation dans le domaine de la santé, avec l'exemple de la Biotech Santé Bretagne. Quelles sont les grandes étapes de ce projet ?

Tout d'abord, nous avons la résiliation des baux avec NÉOTOA et l'affectation des résidences à l'EHESP. Il y a ensuite la publication d'un appel public à la concurrence pour sélectionner un opérateur répondant à un cahier des charges précis. Un contrat serait ensuite conclu entre l'EHESP et l'opérateur. Pour ce faire, la préfecture devra délivrer une autorisation d'occupation temporaire de longue durée.

Ensuite, l'opérateur sélectionné devra détruire la résidence Villermé. L'EHESP s'engage à démolir la résidence le Gorgeu pour garantir la viabilité économique de l'opération. Avec l'accord de l'État, elle peut récupérer auprès de NÉOTOA la PGER de 687 000 euros. Elle peut envisager l'opération avec ses fonds propres. Le promoteur équilibrera son projet en intégrant des logements à louer à des publics extérieurs. L'EHESP ne percevra pas les recettes des locations, mais uniquement un loyer auprès de l'opérateur. L'opération devra se faire en accord avec la préfecture qui devrait ainsi renoncer à l'inscription des parcelles au dispositif DUFLOT. Quels sont les points de vigilance sur cette opération ?

Il faut prévoir une tarification des résidences au prix du marché rennais. La récupération de la PGER auprès de NÉOTOA peut être un sujet assez complexe. Enfin, l'appel d'offres supposera un accompagnement technique, juridique et financier avec une enveloppe à prévoir pour choisir l'opérateur pour cette opération. L'EHESP ne sera plus le maître d'ouvrage, mais conservera la maîtrise de l'opération. Il y a un autre point d'attention. Ce sont les relations avec la métropole de Rennes et la préfecture dans ce dossier.

Je présente ici quelques éléments de synthèse. Vous les trouverez également dans le dossier. Il existe une urgence du dossier des résidences. D'une part, elles devront donner réponse au projet NÉOTOA qui a déposé son projet il y a environ un an. D'autre part, nous avons un vieillissement de la résidence Villermé dont l'exploitation ne pourra pas être envisagée au-delà de cinq ans au maximum. L'image de l'EHESP est altérée par ces bâtiments vieillissants ou désaffectés.

Monsieur CHAMBAUD, je vous passe la parole pour apporter quelques éléments conclusifs sur la problématique des résidences.

M. CHAMBAUD : Avant d'ouvrir la période des questions, je vais revenir rapidement sur les deux autres. Je veux citer un premier point. Même s'il n'y a pas une opération immobilière, le contexte parisien est quelque chose que nous avons pris en compte. C'est un sujet très différent. On souhaite ancrer une autre antenne parisienne autour du site de Condorcet. C'est un sujet important pour l'école, notamment pour son rayonnement national et plusieurs activités situées sur le site parisien. Notre objectif est de garder cet ancrage au sein de ce site.

Je vais dire un mot rapide sur le Forum. Vous l'avez compris à travers la présentation faite. Finalement, on est en train de compléter un processus qui a commencé il y a plusieurs années. Cette opération permet de consolider le campus de l'EHESP par rapport à l'aspect pédagogique et à la vie des étudiants, des élèves et du personnel de l'école avec une vision ouverte sur la conception de la santé publique.

J'arrive sur le point relatif aux deux scénarios. Vous avez compris que le premier scénario nous a été principalement donné par l'organisme NÉOTOA. Depuis plusieurs années, il a en sa possession le bail emphytéotique des deux résidences. Cet opérateur a eu la volonté de mettre en place une opération immobilière en lien avec la métropole de Rennes. Nous avons été favorables à une proposition faite par NÉOTOA dans laquelle on a eu relativement peu de capacités à faire évoluer ce projet pour l'instant.

Le deuxième projet représente un projet que nous avons forgé. Ce projet nous paraît important dans la dynamique que l'on essaie de mettre en place sur le territoire rennais. Tout d'abord, on est en train de réfléchir fortement sur notre capacité à nous inscrire dans un territoire ou une cité de la santé au sein de la métropole de Rennes. Je ne sais pas si tous les administrateurs le savent, mais le CHU de Rennes est en train de se transformer avec une réhabilitation importante financée par le COPERMO. Cette réhabilitation démarre actuellement sur site, à proximité de l'école.

Par ailleurs, il y aura une opération forte de restructuration de la faculté de médecine de Rennes 1 autour des sciences de la santé. Elle se situe dans le prolongement du CHU et de l'école. Par ailleurs, nous sommes en train de travailler avec Rennes 1, Rennes 2 et l'Institut-Agro pour développer un consortium autour des notions d'Expozone et de la seule santé, en lien avec les organismes de santé, notamment l'IRSEM et le CNRS. Il nous faut l'accord du CHU sur ce sujet.

Notre idée consiste à visualiser un territoire de ce type. La ville de Rennes est très engagée sur les aspects de santé. Dans ce contexte, nous avons rencontré la semaine dernière la présidente de la métropole et la maire de Rennes, Nathalie APPÉRE, pour lui présenter ces aspects et obtenir son sentiment sur cet aspect. Par ailleurs, la présidente de la métropole est au courant du projet NÉOTOA. Elle considère avec attention le projet qu'on lui a proposé, car il permet d'avoir une vision globale du territoire de l'ouest de Rennes. Cela lui permettrait d'en faire un élément stratégique d'une planification immobilière sur cette entrée. Je rappelle que cette

entrée de Rennes représente un endroit avec peu d'espaces verts, bien que Rennes soit une ville verte. Cela nous permettrait aussi de le proposer dans ce sens.

Sur l'aspect du bâtiment en lui-même, le fait d'avoir des bâtiments tertiaires et des logements nous paraît intéressant. On remarque un certain nombre d'activités qui permet d'accueillir des startups ou des associations. Il y a aussi des activités qui font sens par rapport au fait de développer un territoire de santé publique. Cela pourra représenter un élément intéressant de dynamisme du territoire, y compris sur ce que l'on peut faire sur nos activités croisées avec Rennes 1, le CHU ou l'Institut-Agro. Marion n'a pas pris un exemple au hasard. Il y aura un sujet de localisation des biotechnologies sur Rennes. C'est une activité importante dans le contexte actuel.

Le dernier point concerne les capacités de logement. Actuellement, on est dans une situation où la résidence la Gorgeu est fermée depuis plus de cinq ans. La résidence fermera, car on ne peut pas recevoir des personnes dans des conditions correctes. Marion parle de cinq ans, mais cela sera probablement moins de cinq ans. Il nous reste la résidence Condorcet. Dès à présent, il y a un nombre non négligeable d'élèves qui vont chercher des logements en dehors de l'école sur l'ensemble du territoire rennais.

Par ailleurs, le nombre d'étudiants que nous accueillons dans les résidences reste très faible, soit 5 % environ du total des personnes que nous accueillons. On devra régler deux problèmes relativement différents. Il y a l'accueil des élèves fonctionnaires dans un contexte où nous maîtrisons mal la planification du nombre de personnes, y compris de leur temps de présence. Je vous rappelle qu'il y a des processus en cours de discussion sur une partie de nos élèves fonctionnaires, notamment l'évolution des modalités avec le tronc commun issue du rapport THIRIEZ pour laquelle il y a des travaux en cours. Cela va peut-être modifier un certain nombre de temps de présence.

Par ailleurs, on est en discussion sur les modalités de formation de l'ensemble de nos élèves fonctionnaires, à travers notre transformation sur les blocs de compétence. Cela fera peut-être évoluer un certain nombre de choses. Il y a plusieurs promotions de fonctionnaires pour lesquelles il faudra trouver des solutions. Je pense notamment aux spécialités techniques. Nous n'avons plus des médecins-inspecteurs. Il y a les modalités d'accueil des médecins de l'éducation nationale. Il y a toutes les filières d'ingénieurs, y compris les techniciens sanitaires pour lesquels il y aura des évolutions dans les prochaines années. On a une certaine incertitude à ce niveau-là. Pour les étudiants, sur le territoire de la métropole rennaise, notamment l'ouest de la métropole, on est dans l'optique de voir comment accueillir ces étudiants qui viennent d'autres institutions que l'école. Je prends l'exemple du master de santé publique avec les universités Rennes 1 et Rennes 2. Il y a des contingents d'étudiants qui viennent dans l'optique des parcours qu'offre Rennes 1. Il faut trouver une solution qui permet à la vie étudiante de se développer dans un contexte ouvert, y compris aux autres établissements universitaires.

Mme AGENEAU : Nous terminons la présentation avec une diapositive importante. C'est la soutenabilité financière. Elle devra être regardée au regard de l'ensemble des projets de l'école. Concernant le volet immobilier présenté, la principale opération représente la création d'espaces fédérateurs de la vie étudiante avec un budget d'environ 3 millions d'euros. Concernant les résidences, un scénario prévoit la possibilité de déconstruire la résidence la Gorgeu. Il prévoit aussi un assistant à maîtrise d'ouvrage pour monter l'appel d'offres, soit une enveloppe à prévoir d'environ 700 000 euros.

Pour ce faire, nous disposons actuellement d'un fonds de roulement mobilisable d'environ 3 millions d'euros avec une trajectoire favorable présentée par monsieur SABIRON lors de la précédente séance. Elle pourrait nous permettre d'atteindre plus de 6 millions d'euros en 2023. En conclusion sur ce volet immobilier, les projets présentés nous apparaissent soutenables.

M. DEBEAUPUIS : Merci pour cette présentation très complète. Je vous propose d'ouvrir le débat.

Comme indiqué en bureau pour préparer ce conseil d'administration, le schéma pluriannuel de stratégie immobilière est un formalisme que réalisent tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. L'école n'en a pas fait depuis 2010. Le dernier s'est arrêté en 2015. Il n'y a pas eu un vote favorable en 2015 pour différentes raisons. Nous souhaitons reprendre ce formalisme utile.

D'une part, l'école a produit un document remarquable. Nous remercions toutes les équipes qui ont travaillé dessus. Le diagnostic est très détaillé, tout comme la problématique et l'analyse qualitative. L'école a remarquablement transformé son campus dans les cinq à dix dernières années. Chacun peut en témoigner. L'EHESP a presque achevé cette transformation, malgré l'absence de SPSI pendant la période récente. Au cœur de la problématique apprenante, il ne reste que cet espace fédérateur à créer. C'est donc la première orientation soumise à votre délibération au titre de cette stratégie pluriannuelle.

L'autre aspect important et complémentaire ne doit pas bloquer le SPSI et l'investissement de l'école, c'est le volet résidences et hébergement. Il est plus compliqué, car il fait intervenir de nombreux autres partenaires à différents titres, dont la métropole et les bailleurs, porteurs éventuels de projets. C'est sur ce deuxième point qu'une deuxième délibération vous est proposée avec une réponse à donner sur le premier scénario. Il a été travaillé avec NÉOTOA dans les années récentes. L'EHESP doit donner sa réponse et la direction souhaite recueillir une délibération du conseil. Le deuxième scénario alternatif est plus récent et ouvert. La direction souhaite présenter ce débat au sein du conseil d'administration.

Voilà ce que je voulais rajouter à cette excellente présentation. Qui souhaite prendre la parole à ce stade ?

M. SAMSON : Merci.

Je veux apporter un élément de contexte supplémentaire qui n'a pas été mentionné. Il y aura un nouveau bâtiment sur ce campus dans le prolongement de l'institut de recherche en santé et environnement de travail que je dirige. C'est un bâtiment de 2400 mètres carrés pour une enveloppe de 9,5 millions d'euros. C'est quand même assez important à l'échelle de la surface et du montant. Cela vient dans le prolongement du bâtiment 9 de l'IRSEP actuel. Il arrive presque à l'angle. De mémoire, il n'y a que huit mètres de distance avec la résidence le Gorgeu actuelle. Il y a une montée sur deux étages au-dessus du parking. C'est un élément important qui n'avait pas été mentionné.

On travaille beaucoup avec le LERES en ce moment pour faire une proposition au MESRI et avoir une infrastructure de recherche nationale (France Exposome). Évidemment, l'IRSET est associé au LERES. Il va participer à la formation de demain et à l'accueil temporaire de chercheurs, de techniciens ou d'ingénieurs de demain. Le deuxième scénario rentre dans cette logique de placer notre campus dans une stratégie de recherche, de santé et d'environnement par rapport à la suite. C'est un ajout. J'apporte également mon soutien au scénario 2 qui vient d'être présenté.

M. DEBEAUPUIS : En effet, l'IRSET fait partie de la transformation remarquable du campus que j'évoquais. L'IRSET 2 est dans les tuyaux depuis plusieurs années. Il va se réaliser dans les années prochaines. Vous évoquez également le nouveau projet France Exposome. Il fait naturellement partie de la réflexion concernant les emprises et le foncier sur le campus de l'école.

Monsieur ROQUES, vous avez demandé la parole.

M. ROQUES : Vous avez rappelé que ce document procède d'un formalisme nécessaire. Il vient concrétiser une logique en cours depuis un certain temps. J'en ai conscience, d'autant plus que je suis arrivé récemment dans ce conseil d'administration comme suppléant.

Pour autant, je note que l'objectif présenté dans les propos liminaires consiste à assurer la cohésion de la vie de campus, notamment sur les questions d'hébergement. On ne peut être qu'en accord avec les scénarios proposés. Pour en revenir aux deux différents scénarios

présentés, je note de votre présentation que le premier scénario n'est pas envisagé d'une façon réaliste. Le second participe à une logique dynamique depuis un certain temps. Il soulève plusieurs incertitudes dans les modalités de réalisation, y compris dans ses principes en matière de financement. Il est difficile de se prononcer dans ce cadre.

En tout cas, on voit qu'il n'existe aucune solution simple ni facile. Il se posera la question de la cohésion et de la vie des apprenants sur le campus, dès lors que les capacités de logements ne sont pas assurées pour tous. La question de la tarification interrogera la capacité de chacun à se loger sans que cela engendre des répercussions sur les situations financières. Comme il n'y a pas des réponses faciles, je voudrais vous demander une suspension de séance, afin que nous puissions échanger et délibérer avant de nous prononcer formellement. Je pense que je ne suis pas le seul.

Je vous remercie.

M. DEBEAUPUIS : J'entends une demande de suspension de séance. Pour l'instant, nous ne sommes pas encore au moment de la délibération. Je vous rappelle qu'il y a deux délibérations proposées. L'une concerne l'orientation au cœur de la stratégie immobilière. C'est l'espace fédérateur, donc l'achèvement de la transformation du campus.

Il y a également une deuxième délibération spécifique sur la problématique de l'hébergement des résidences où vous sont présentés les deux scénarios. Ce choix n'est pas facile, mais monsieur CHAMBAUD et madame AGENEAU ont indiqué les éléments de réflexion.

À ce stade, nous souhaitons éclairer le débat en conseil d'administration et répondre à vos demandes d'information. Quand on procédera au vote, on prendra en compte la demande de suspension évoquée. Vous attendez les uns et les autres que l'on continue l'échange et les questions relatives à la présentation.

M. MESURÉ : Je ne vais pas être trop long, car ce n'est pas facile de discuter quand nous ne sommes pas tous ensemble. Je voudrais reprendre à mon compte tous les propos de Vincent ROQUES, donc je ne vais pas le répéter. Déjà, je voudrais revenir sur deux ou trois points importants. Je remercie monsieur CHAMBAUD pour sa grande clarté et ses précisions.

En 2018, dans le cadre du nouveau modèle de financement de l'établissement par une dotation de l'assurance maladie, nous voyons qu'il a perdu sa qualification d'opérateur de l'État. Je vous rappelle que ce rattachement à l'assurance maladie avait fait l'objet d'un mécontentement général de votre conseil d'administration, dans la mesure où le sujet était essentiel. Il nous avait été purement et simplement imposé, car nous n'avions pas eu le droit de connaître l'information. Évidemment, on ne pouvait pas participer au pour et au contre de cette situation.

À l'époque, ce que nous avons signalé n'a pas tellement tardé. J'entends que cette situation impose tous ces désengagements à l'école. C'est une conséquence annoncée du manque d'écoute et de considération pour le conseil d'administration. Aujourd'hui, il se met à nouveau devant un fait accompli. Monsieur CHAMBAUD nous a rappelé avec beaucoup de clarté que ce scénario lui a été quasiment imposé par la métropole et NEOTEA. D'ailleurs, on nous dit que ce scénario nous a été soumis il y a un an. Maintenant, il est urgent d'y répondre.

La troisième remarque de ma part, c'est que si ce scénario est connu de l'école depuis un an, pourquoi faut-il un conseil d'administration exceptionnel pour en discuter à nouveau dans l'urgence, alors qu'on aurait pu en être informé ? On a eu quelques conseils d'administration pendant la période. Je ne comprends pas cette précipitation pour répondre à un projet qui n'est pas le nôtre. Il est clairement imposé à l'école.

Troisièmement, depuis que l'école n'a plus sa qualification d'opérateur de l'État, je constate qu'elle est dans la situation de beaucoup de responsables des professions de santé (hôpital ou autres). L'école servira de plus en plus d'une variable d'ajustement, car l'État ne nous protège plus. On a comme tutelle l'assurance maladie.

À l'époque, j'avais dit ne rien avoir contre l'assurance maladie. Je pense que cette assurance maladie n'a pas été créée pour financer les écoles. Cela ne relève pas de sa mission. On est

encore devant un problème. Le financement de construction me paraît encore plus éloigné des missions de l'assurance maladie qui n'a pas besoin de tout cela pour accroître ses déficits.

Je m'en tiendrais là, mais il faudrait mettre un peu de clarification. L'école est forcée de se désengager, sauf lorsqu'il s'agit de payer. Pour la destruction du bâtiment le Gorgeu, on voit que cela se fera sur notre fonds de roulement à peine restauré. Il va falloir trouver 700 000 euros. Tout cela nécessite encore beaucoup de réflexions. Je suis la demande de Vincent ROQUES pour traiter d'une façon aussi ouverte que possible le dossier proposé aujourd'hui.

Merci.

M. DEBEAUPUIS : Merci, c'est bien noté.

M. TAHRI : Je peux peut-être prendre la parole au nom des représentants des élèves.

Je rejoins les propos de Vincent ROQUES. Les représentants des élèves trouvent aussi que le projet mérite une concertation élargie et moins précipitée. Le projet nous paraît plutôt bon, sauf la question des résidences et les deux scénarios proposés. Évidemment, nous pensons que le scénario 1 est un scénario construit d'une manière éliminatoire. Le scénario 2 pose des questions. Il soulève plusieurs problèmes. Le problème soulevé pour les élèves, c'est le problème de la disponibilité des logements et des tarifs. On ne va pas se le cacher. Aujourd'hui, le problème financier est le principal problème des élèves. Il y a le problème financier et la disponibilité des logements.

Aujourd'hui, la résidence Villermé nous permet de bénéficier de tarifs avantageux. Nous sommes conscients de l'état dans lequel sont les hébergements aujourd'hui, comme le disait monsieur CHAMBAUD. C'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles nous avons une faible occupation des locaux. L'une des causes de la non-occupation des locaux, c'est que les hébergements sont dans un état vétuste. Les élèves demandent la garantie d'un logement disponible à un tarif préférentiel et avantageux. C'est le souhait des élèves.

Si le projet se maintient, cela engendre un problème d'attractivité. Dernièrement, nous avons discuté de la perte d'attractivité des concours de la fonction publique liée au régime indemnitaire. Nous y voyons une conséquence sur la diminution du niveau de vie et une majoration des inégalités sociales d'accès aux emplois de hauts fonctionnaires. Les élèves souhaitent un report de cette décision et une concertation plus générale qui prend son temps.

M. DEBEAUPUIS : C'est bien noté.

Mme LANGOUET-PRIGENT : Je souhaite revenir sur le point relatif à l'innovation. Je trouve intéressant d'ouvrir un campus de formation et recherche à l'innovation. Vous l'avez peut-être mentionné rapidement. Pouvez-vous revenir dessus ?

C'est indispensable, mais vous avez mentionné l'articulation avec les partenaires du site. La Biotech Santé Bretagne a été évoquée. Je m'interroge du lien avec le biopôle qui a aussi vocation à accueillir des startups autour de la biologie et de la santé. À quel stade est la réflexion dans l'articulation du site aujourd'hui ? Est-ce avancé ? En sommes-nous au balbutiement ?

M. DEBEAUPUIS : Merci. On va vous répondre.

Mme AGENEAU : Je vais répondre à cette question. Nous avons été directement contactés par la Biotech Santé Bretagne. Ils nous ont demandé s'ils avaient 350 mètres carrés disponibles. Dans cette perspective, on s'est dit que c'était intéressant de pouvoir amorcer cette réflexion. Nous en sommes au démarrage de la réflexion.

Monsieur CHAMBAUD, voulez-vous compléter le sujet ?

M. CHAMBAUD : On a pris cet exemple, mais il y en aura probablement d'autres. On a partagé notre idée avec la présidente de la métropole. Selon ces termes, il s'agit de réduire la vision de la ville de Rennes et de la métropole jusqu'à présent. En fait, elle était absorbée par la

restructuration du CHU. Le fait d'avoir une vision plus large de tout l'Ouest rennais nous permet d'obtenir quelque chose autour de la santé publique et des innovations dans ce domaine.

Je vais préciser les propos de Marion sur le démarrage. Dans ce contexte, la ville de Rennes et la métropole ont pris conscience du fait qu'il n'y avait jamais eu le travail réalisé sur Beaulieu. Il s'agissait de regarder comment mettre en cohérence tous ces lieux proches. L'idée serait de pouvoir travailler entre eux les emprises du CHU, de l'école, de Rennes 1, de Rennes 2, de l'Institut-Agro et du biopôle pour donner un sens et une cohérence, y compris dans un schéma relatif à la métropole de Rennes.

Si ce ne sont pas les biotechnologies, d'autres innovations pourraient se mettre en place. Elles seraient peut-être plus liées à la notion d'environnement santé ou d'Expozone. Le contexte pourrait être porté par des institutions. On a eu des échanges avec David ALIS sur Rennes 1. Y compris dans les évolutions qu'ils souhaitent donner sur les facultés de santé, il y aura probablement des évolutions importantes à donner.

Je ne sais pas si ma réponse est suffisante, mais j'en profite pour répondre sur deux points. Le premier concerne les éléments donnés par Vincent ROQUES et Omar TAHRI, car c'est un élément important. Effectivement, la problématique qui existe à l'école c'est que nous ne sommes pas capables de recevoir tous les élèves, surtout dans les pics d'arrivées des élèves au sein du campus de l'école. Ce n'est pas nouveau. Lorsque la résidence le Gorgeu était ouverte, les élèves n'y allaient pas pour des raisons que je peux comprendre, notamment la vétusté de cet immeuble.

Je suis d'accord avec vous. Il y a des gens qui ne veulent pas venir à Villermé pour les mêmes raisons. De toute manière, c'est le contexte de l'école actuellement. Dans les quatre ou cinq prochaines années, cela sera toujours le cas. Pour nous, l'élément majeur est de savoir comment développer une réflexion et une ouverture vers un autre projet ouvert. J'insiste sur mes précédents propos. Il faut accueillir des élèves, mais cela ne peut pas donner un modèle économique, dans la mesure où l'on ne sait pas combien il y aura d'élèves. On ne sait pas non plus pendant combien de temps ils seront logés au sein de l'école ou autour de l'école. Maintenant, un nombre considérable d'élèves a des hébergements en dehors, y compris dans des structures vers lesquelles nous les dirigeons.

J'ai un dernier point par rapport aux propos de Bernard MESURÉ. Je souhaite donner une perspective. Ce n'est pas une urgence. Je parle sous le contrôle de mon président, mais on souhaite déjà aborder ce sujet au CA du mois de décembre, mais le contexte et le nombre de sujets abordés n'ont pas pu le faire. C'est important pour nous de marquer la progression de notre réflexion sur ces sujets.

Mme AGENEAU : La tarification représente un élément important. Par rapport à des résidences de proximité avec lesquelles on a des partenariats, une semaine représente 160 euros. Actuellement, un studio dans Villermé représente 148 euros. C'était pour vous donner un ordre de grandeur. Un studio dans cette résidence à proximité représente 566 euros mensuels. Le studio rénové à Villermé représente 570 euros mensuels. On parle de studios. On ne parle pas de chambres avec des sanitaires sur le palier. La norme actuelle ira vers le studio plus que la chambre avec les sanitaires sur le palier.

Je précise également à Bernard MESURÉ la chose suivante. Lorsqu'on a reçu le projet NÉOTOA, il était déjà dans les tuyaux depuis de nombreuses années. Effectivement, on a reçu un projet écrit fin 2019 ou début 2020. À cette occasion, nous avons eu un échange important avec nos tutelles et le RPIE. Ils nous ont demandé d'intégrer la réflexion dans notre schéma pluriannuel de stratégie immobilière. C'est la raison pour laquelle on vient devant vous avec ce schéma qui intègre la problématique des résidences. Il y a deux délibérations, mais la tutelle nous a demandé d'intégrer la problématique des résidences dans un cadre plus général de SPSI.

M. DEBEAUPUIS : Merci.

M. LE DANTEC : Bonjour à tous.

Finalement, tout a été dit, car Omar a parlé pour les représentants des élèves et des étudiants. Je n'ai rien à rajouter. Je suis d'accord avec Omar et Vincent ROQUES. Il nous est très difficile d'approuver un projet qui ne prend pas la dimension sociale des étudiants et élèves. On aura potentiellement de futurs élèves dans notre M1. Pour nous, ce n'est pas possible de voter favorablement sur un projet qui ne prend pas en compte cette dimension sociale. Je me joins à Omar et Vincente ROQUES sur la demande de suspension.

M. DEBEAUPUIS : Merci.

M. LE RAT : Le projet proposé me donne l'impression d'être sur un fil. Il y a des choses passionnantes. Il y a d'autres choses où l'on se dit qu'on manque notre cible. Je fais référence aux éléments d'information transmis par les élèves et étudiants avant le conseil d'administration. On est dans un projet de développement durable et de responsabilité sociétale. On parle beaucoup du développement durable, mais un peu moins de la responsabilité sociétale. On voit que la capacité à accueillir des gens sur le campus doit être possible. Il faut que cela se fasse dans de bonnes conditions. C'est tout le débat qu'il y a eu, donc je ne vais pas m'appesantir dessus.

Par contre, il y a un autre volet au travers des différents scénarios proposés. Je les estime passionnants. En raison de la période morose dans laquelle nous sommes actuellement, l'école reste dynamique et soumet des projets en lien avec nos partenaires présents sur le territoire de la métropole de Rennes. Il y a donc une multitude de questions. Je vais vous les lister assez rapidement.

Quand les panels ont été sondés, avez-vous eu des discussions approfondies avec nos partenaires du NIR ? C'est un premier point. Quand on parle d'une cité de la santé, on voit comment les choses peuvent se dessiner. Cela intéresse au premier chef Rennes 1, Rennes 2 et l'Institut-Agro. Avez-vous déjà eu des discussions approfondies par rapport au projet ? C'est une première question.

Au-delà du Forum, comme le disaient Laurent CHAMBAUD et le président, on voit que le Forum était en gestation depuis un certain moment. On n'a pas pu aller plus loin en raison de la situation financière de l'école, donc on continue. Tout le débat tourne autour deux scénarios autour des résidences. On voit que nous allons au-delà des résidences dans le deuxième scénario. À mon avis, il y a un enjeu énorme. Quelques idées commencent à poindre. On parle de startups ou d'associations.

J'ai une marotte, mais j'estime que c'est un point essentiel pour l'avenir. L'autre jour, se sont tenues à Rennes les assises du tiers secteur de la recherche. Il y a eu une discussion. En santé publique, comment réussit-on à créer des espaces ou tiers lieux où la société civile ou le tiers secteur arrive à interagir sur des problématiques de santé publique qui intéressent notre territoire ? Au travers du scénario 2, je vois poindre le fait que l'on est capable de créer cet espace et ce tiers lieu.

Bien évidemment, je n'occulte pas la question de l'hébergement des personnes sur le site. C'est un sujet qu'il faudra résoudre. Quelque part, on est en train de poser les bases au travers des pierres. Je trouve cela stimulant. Les pierres ont un sens. Quand on construit quelque chose, ce n'est pas seulement mettre des cailloux les uns sur les autres pour abriter les gens. Cela rentre véritablement en résonance avec le COP de l'école. Il y a un enjeu important autour de la restructuration de cet espace en lien avec nos partenaires. Il faut vraiment continuer à discuter pour aller beaucoup plus loin.

La suspension de séance s'avère nécessaire. Il y a un vrai sujet. Aujourd'hui, si l'on doit formuler un avis, à quel niveau sommes-nous ? Sommes-nous au démarrage ? Est-ce qu'on aura beaucoup plus d'informations par la suite ? L'avenir nous le dira, mais c'est la réflexion et les questions que je me pose autour de ce projet, notamment le deuxième scénario proposé dans le cadre du SPSI.

M. DEBEAUPUIS : Merci, monsieur LE RAT.

Mme ROUSSEL : En regardant ce document, on peut qu'être intéressé par le scénario 2. On ne peut pas non plus ne pas être alerté par le courrier envoyé par les élèves et les étudiants. J'ai l'impression que madame AGENEAU a essayé de répondre en disant que la solution prévue ou le logement dans l'environnement ne seront pas nécessairement plus défavorables pour les étudiants que la situation actuelle.

On a eu de brefs éléments sur la soutenabilité financière pour l'école. Il est également important d'avoir des éléments sur la soutenabilité financière pour les étudiants et élèves. Effectivement, c'est une question relative à leurs conditions de vie. Sur quoi font-ils des économies pour financer leur logement ?

C'est aussi une question d'attractivité pour l'école. On est dans une époque où l'on insiste sur la diversité et l'importance de la diversité de l'origine sociale des étudiants et élèves. Il ne faudrait pas que des augmentations de loyer viennent empêcher cette diversité au sein de l'école, alors qu'on sait à quel point c'est important pour le secteur social, médico-social et sanitaire.

J'avais une première question. Dans cette phase de concertation, avez-vous relevé des questionnements auprès de l'ensemble des élèves et étudiants sur leur propension à payer ? Combien peuvent-ils payer leur logement ? Peuvent-ils supporter une augmentation de loyer ? C'est un élément très important pour se déterminer. Tant que l'on n'a pas ces éléments sur la capacité des élèves et étudiants à payer et à se loger sur place, il est trop tôt pour se prononcer sur la qualité du scénario 2, notamment la question des résidences et hébergements. Concernant la partie Forum du projet, je n'ai aucune observation à formuler.

Je vous remercie.

M. DEBEAUPUIS : Merci, madame ROUSSEL.

M. ROSENBLATT : Merci de me laisser la parole. Je souhaite apporter quelques remarques complémentaires aux précédents propos. Je souhaite également rajouter quelques questions.

En première remarque, le fait de densifier considérablement le bâti n'est pas exactement une reconquête des espaces extérieurs, comme mentionné dans le document et la présentation. Autrement, c'est une reconquête radicale et définitive en y construisant des bâtiments.

Au-delà de cette remarque, je note que l'emprise reste relativement large. Elle englobe les bâtiments existants et les zones de stationnement, tout en ramenant un public supplémentaire par rapport à l'existant. Cela pose un problème de faisabilité pratique et de capacité d'installation d'habitants et du stationnement des habitants. C'est un point qui n'est pas fondamental dans la réflexion, mais il reste fondamental dans la vie quotidienne et concrète.

Je passe rapidement sur le scénario 1. À la lecture, je l'ai compris comme un scénario repoussoir, même s'il a été posté par NÉOTOA. C'est un scénario repoussoir pour nous incliner à accepter le scénario numéro 2. Certes, ce scénario 2 est intéressant. Cela a été souligné, j'ai du mal à comprendre la logique générale, malgré vos explications supplémentaires. J'entends que le fait de mettre en cohérence tous les acteurs proches du milieu de la santé et de la biologie est intéressant. Il y a un point que je ne comprends pas. Il ne me semble pas que cela faisait l'objet d'une approche globale de tous ces acteurs pour voir s'il y a matière à élaborer des projets communs. Du coup, je ne comprends pas pourquoi on bâtirait une cité radieuse sur les ressources foncières de la seule EHESP, ou le cas échéant sur les ressources financières de l'école, au détriment de la vie étudiante et de la vie des élèves sur le campus.

Dans la priorisation faite dans le document, je ne m'y retrouve pas. La priorité correspond aux quatre orientations données par la loi, le décret et le projet de l'école. Ils placent l'enseignement en première position. Si on veut avoir les apprenants sur place, il faut pouvoir les loger dans des conditions décentes. Dans le cas contraire, cela relativiserait une partie de l'intérêt du Forum. Le fait d'avoir des équipements sportifs et d'autres installations pour que les élèves partent chez eux à l'extérieur du campus après les cours en diminuerait l'intérêt.

Je comprends et retiens de cette présentation que c'est une occupation du foncier qui réduit la vie du campus. Il faudrait essayer de faire l'inverse. En tout cas, c'est la priorité que je vous proposerais volontiers. Elle consiste à imaginer un scénario qui permet de maintenir et d'enrichir la vie sur place, donc les possibilités de logement.

Je comprends aussi que les ressources sont comptées. Les programmes de reconstruction et de modernisation des bâtiments et locaux qui se sont succédé, alliés à une période de vache maigre et de déficits, ont asséché les capacités d'autofinancement de l'école. Finalement, les projets proposés représentent des projets par défaut. Nous ne serons pas en état de reprendre directement en régie une reconstruction de locaux d'hébergement au profit des élèves et étudiants. Cela pose une question de fond. Peut-on nous en contenter ? Faut-il trouver des ressources complémentaires ?

J'ai compris que nous n'étions plus un opérateur de l'État. En revanche, je suppose que nous sommes toujours interdits d'emprunt. C'est une question que je vous pose, car je ne suis pas un expert du sujet.

Je voudrais rajouter à toutes les réactions la question du régime indemnitaire des élèves. J'ai rarement été présent à un conseil d'administration sans aborder cette question fondamentale. J'ai pris l'exemple de la RDA pour dire que nous étions dans un régime administré où les indemnités étaient trop basses, tout comme les tarifs hôteliers. D'ailleurs, c'est la vérité des coûts qui nous est proposée dans le scénario 2 qui implique des locations à la valeur du marché. Cela implique aussi que le régime indemnitaire des élèves soit au niveau des autres écoles comparables. C'est une piste qui mériterait d'être retravaillée à la lumière du dossier, car le fait de rendre les élèves solvables apporte aussi une réponse au modèle que l'on pourrait proposer pour sortir de cette impasse.

Permettez-moi de conclure en disant que le scénario 1 me paraît rejetable. Le scénario 2 ne me satisfait pas non plus. J'aimerais inviter la direction de l'école avec l'accord du conseil d'administration à proposer un scénario 3. Il est à bâtir, à écrire et à réfléchir. Dans l'ordre des facteurs, il paraît évident de l'extérieur de commencer par la démolition du bâtiment le Gorgeu pour permettre une reconstruction de bâtiments à vocation d'hébergement pour ensuite traiter le bâtiment Villermé.

Merci de votre écoute et de vos éléments de réponse. Je pense aussi que nous aurons besoin d'une suspension de séance pour nous caler.

M. DEBEAUPUIS : Merci.

M. SANQUER : Je voulais intervenir sur le document. Concernant le Forum, j'ai trouvé qu'il y avait des idées intéressantes. Visiblement, il y a eu une enquête précise sur les nouvelles attentes et l'expression d'un besoin en rapport avec ces nouvelles attentes.

Dans un deuxième temps, je suis étonné de l'autre partie du projet. Là, j'ai trouvé qu'il y avait quelque chose de très intéressant. Sur la partie hôtelière, j'ai une préoccupation, donc je partage les doutes des précédents intervenants.

Page 53, on retrouve l'offre actuelle. On voit le capacitaire de la résidence Villermé et de la résidence Condorcet. On voit des taux d'occupation de 63 % sur Villermé et de 61 % sur Condorcet. Comme le disait le directeur dans le cours de la discussion, ce taux d'occupation n'est pas représentatif de la problématique hôtelière sur le campus, selon la période à laquelle on se place. De ce point de vue, il manque dans le dossier une étude sur le besoin hôtelier engendré par les périodes de présence à l'école des étudiants et élèves. Avons-nous mené une étude sur l'occupation actuelle des résidences ?

Effectivement, il y a des périodes durant lesquelles l'école n'est pas en état de recevoir l'ensemble des stagiaires, étudiants et élèves présents. C'est le cas en mon temps. Est-ce qu'il existe une étude là-dessus ? Pouvons-nous avoir une idée du besoin hôtelier de l'école ?

Je prolonge la réflexion de Michel à l'instant. Si on devait construire un scénario 3, la question du besoin hôtelier de l'école serait centrale. Monsieur le directeur parlait d'une évolutivité des

formations. On ne sait pas comment cela évoluera. J'ai entendu que l'on pourrait renforcer la tendance aux formations en alternance. Je trouve l'idée séduisante. C'est le modèle de l'apprentissage ou du contrat de qualification. Il y avait des périodes d'alternance plus ou moins courtes entre des stages et des périodes à l'école. Ce type de stratégie est développé dans plusieurs écoles, y compris des écoles de commerce. Cela suppose que l'on ait une vision claire du besoin hôtelier. Il faut que l'on soit capable de soutenir ce type de format par une offre hôtelière conséquente. Il manque quelque chose.

Ma deuxième remarque est la suivante. Dans le scénario 2, dans quel cadre contractuel serions-nous avec NÉOTOA ? Selon quelles modalités pourrions-nous avoir des assurances auprès de NÉOTOA sur les disponibilités hôtelières et le niveau des tarifs ? Je soutiens les préoccupations émises par les élèves. Évidemment, je m'associe à la demande de suspension de séance de Vincent ROQUES. Elle a été soutenue par les autres intervenants ensuite.

Je vous remercie de votre attention.

M. DEBEAUPUIS : Merci, monsieur SANQUER.

Mme SCHIBLER : Je vais être très courte. Au titre de la FHP, je partage les interventions précédentes sur les enjeux d'attractivité et les enjeux stratégiques de cette question par rapport aux enjeux de recrutement et de formation dans la santé.

Aujourd'hui, on a plusieurs questions qui font que nous ne sommes pas à l'aise. Effectivement, une suspension de séance nous permettrait peut-être d'échanger entre nous pour essayer de proposer une solution qui peut faire avancer ce sujet.

Je vous remercie beaucoup.

M. DEBEAUPUIS : Merci, madame SCHIBLER.

M. LAMBERT : Comme Christophe LE RAT et Pascale ROUSSEL, j'ai trouvé qu'il y avait de bonnes choses dans le deuxième scénario, étant donné que le scénario 1 ne vaut même pas la peine d'être mentionné.

Si je me réfère à l'objectif numéro 1 présenté comme le but de cette opération en début de présentation, il s'agit de soutenir la dynamique du campus. À ce stade, dans ces conditions, on ne peut pas valider ce deuxième scénario tant qu'on n'a pas donné une réponse satisfaisante et des garanties aux légitimes besoins d'hébergement des étudiants et élèves, à des tarifs convenables.

Comme le dit Michel, si on n'a aucune réponse, on risque d'avoir un campus sans des étudiants en dehors des heures de cours. Comme Ronan vient de le souligner, il serait bien d'avoir une approche des besoins des élèves et étudiants, car on n'a aucune notion des besoins. Le fait d'attendre la réforme des études à la haute fonction publique à la suite du rapport THIRIEZ sur le tronc commun peut nous balader pendant plusieurs années. Cela peut être comme la recommandation THIRIEZ urgentissime et prioritaire de supprimer l'ENA. On voit où cela en est.

À ce stade, comme un certain nombre de mes collègues, j'aimerais avoir une suspension de séance, car l'enjeu est très important. Je regrette que nous devions faire ce débat en visioconférence, en raison de l'importance du débat, mais on n'a pas pu faire autrement.

M. FOUÉRE : Je me retrouve dans plusieurs interventions, mais pas dans toutes. Actuellement, on a un déficit de visibilité de la santé publique en France et dans beaucoup de domaines, y compris la recherche et la formation. Il y a peut-être une opportunité.

Si je comprends bien, il y a deux projets. Il y a le projet Forum qui est déjà bien engagé. Ce projet doit continuer tel qu'il a été décrit par la direction de l'école. Sur l'autre projet qui concerne l'évolution des résidences, on se pose plusieurs questions auxquelles on n'a pas toutes les réponses.

Il y a 20 ans, beaucoup d'élèves et étudiants logeaient en dehors du campus. À l'époque, il y avait très peu d'étudiants. Le fait de lier l'évolution du campus à la capacité hôtelière d'accueil des élèves et étudiants ne me semble pas forcément être une bonne chose. À l'époque, il fallait que l'école soit ouverte sur l'extérieur. Elle ne devait pas se refermer sur le campus. Effectivement, il faut qu'elle soit ouverte complètement sur Rennes. Il faut peut-être prévoir d'aider une partie des étudiants et des élèves à se loger en dehors du campus. Ma question est derrière.

Actuellement, combien d'élèves et étudiants logent sur le campus ? Combien d'étudiants et élèves logeaient sur le campus il y a dix ans ? Si le nombre est faible et que la capacité de l'école consiste à ne loger que peu d'élèves et étudiants, il n'est pas la peine de se mettre des barrières en matière de capacité hôtelière. Il y a plusieurs niveaux. Quelle est l'occupation actuelle ? Quelle était l'occupation il y a quelques années ? Si on ne répond pas à ces questions, c'est ennuyeux.

Il faut sans doute essayer de donner une visibilité en matière d'activité et de recherche à l'échelle de l'école. Il ne faut pas uniquement se concentrer sur la capacité hôtelière.

Enfin, il faut dissocier le problème économique. C'est pourquoi je ne m'inscris pas trop dans ce qui a été dit. Les indemnités ne concernent que les élèves fonctionnaires. Elles ne concernent pas les étudiants. Certes, les indemnités des élèves fonctionnaires n'ont pas été négociées depuis 2001. C'est un problème, mais cela ne doit pas lier l'évolution du campus. On ne peut pas en faire un critère pour refuser ou accepter un scénario.

C'est un problème qui doit se négocier avec le ministère. À un moment donné, le ministère doit trouver une solution. On ne peut pas lier l'évolution d'un campus sur le plan hôtelier, car il n'y aurait pas eu une évolution des indemnités. Par conséquent, les élèves fonctionnaires auront davantage de difficultés dans le schéma si le scénario 2 (campus santé publique) n'est pas retenu. Il me semble présenter un intérêt pour la santé publique. Cela sera dommage de rester sur une approche économique par rapport à ce que l'on veut faire de l'école. Il faut trouver des solutions aux problèmes économiques des étudiants et élèves ailleurs, mais pas sur l'évolution du campus.

M. DEBEAUPUIS : Monsieur CHAMBAUD apportera des éléments de réponse avant que nous ne suspendions notre séance et reprenions nos délibérations.

M. CHAMBAUD : Beaucoup de choses ont été dites. Je vais essayer de donner quelques éléments de réponse. Marion complètera mes propos.

Tout d'abord, une première question a été posée. On vous donnera des éléments assez clairs. On se projette totalement dans la dynamique du projet « Unir ». C'est un projet avec les deux universités et les cinq écoles. Dans ce contexte, au-delà du projet « Unir », nous avons des discussions préliminaires, car le projet reste préliminaire. C'est une orientation de travail que l'on donne. Nous avons des discussions avec l'université Rennes 1 et le CHU. Vous savez que l'Institut-Agro vient de changer de direction. Je les rencontre la semaine prochaine pour travailler ensemble, y compris les aspects immobiliers entre nous. On se détermine complètement là-dedans. Je n'ai pas parlé de Rennes 2, mais elle reste présente dans nos réflexions. Ce sont des réflexions que l'on mettra dans le cadre du projet « Unir ».

Je vous rappelle que c'est aussi dans ce cadre que l'on essaie de voir la problématique des étudiants. La problématique des étudiants ne pourra pas trouver une réponse sur le campus de l'école. Il faut être clair. Jusqu'à présent, peu d'étudiants logent dans les hébergements de l'école. Cela représente 5 %. Ce n'est probablement pas notre objectif. Sinon, cela voudrait dire de mettre en place une résidence CROUS à l'intérieur du campus de l'école. Cela irait à l'encontre des propos de monsieur ROSENBLATT, car on bâtirait un bâtiment supplémentaire.

Il y a déjà plusieurs opérations sur Villejean. Ce sont des opérations pour les étudiants. On veut s'inscrire dans ce cadre pour obtenir une véritable dynamique étudiante à laquelle l'école participe.

Mme AGENEAU : Prochainement, il y aura la construction de logements CROUS à côté du stade Robert-Poirier, à proximité du campus.

M. CHAMBAUD : Nous sommes vraiment dans cette optique.

J'en profite pour abonder dans le sens de monsieur FOUÉRE. Nous sommes dans l'optique de réaliser un espace de vie, mais pas une cité radieuse ou une serre familiale. Ce n'est pas un endroit où les personnes vivront et travailleront pour rester au même endroit. On sait que les élèves et étudiants ont aussi besoin d'aller ailleurs. Pour l'instant, une majeure partie des élèves sont en dehors du campus.

Les résidences ont été mises en place à la création de l'école en 62 pour des raisons liées aux modes de vie à l'époque. On n'est plus du tout dans cette optique. Si on peut rendre service à des étudiants, y compris par notre responsabilité sociétale pour leur donner des capacités d'hébergement dans les endroits où l'on peut être, on sait qu'une majeure partie des élèves et étudiants ne resteront pas sur le campus de l'école. C'est tant mieux, car cela voudra dire que nous sommes un campus ouvert dans un cadre plus large.

Cela me permet de rebondir par rapport à la remarque de monsieur ROSENBLATT. Peut-être que vous avez des informations. Néanmoins, en matière d'espaces verts, même avec l'emprise actuelle, il restera une grande partie du terrain pour réaliser ce campus promoteur de santé. On souhaite le faire. Après, on souhaite aussi répondre à ce qui a été dit. Ce terrain nous fait envie. Il faut que l'on propose un projet. Si on ne propose aucun projet, l'envie sera tellement pressante que des bâtiments seront discutés entre les services de l'État et la métropole de Rennes. L'école aura moins de capacités pour proposer quelque chose. Cela ne sera pas le cas si l'on propose un projet cohérent.

Je voudrais insister sur un autre point. Monsieur ROSENBLATT parlait des missions de l'école. Je lui rappelle qu'il y a quatre missions à l'école. On veut développer ces quatre missions. Il y a bien entendu la mission de formation pour les cadres de notre système de santé. On ne l'oublie jamais quotidiennement. Il y a aussi les trois autres, à savoir la formation académique, la recherche et l'activité internationale. Cela demande un certain nombre d'éléments, y compris dans notre projet territorial.

Dans le projet du scénario 2 que l'on propose, il me semble que l'on est capable de conjuguer les quatre missions de l'école. C'est une esquisse que l'on démarre. En tout cas, c'est ce que l'on souhaite faire. Je reconnais les propos de monsieur SANQUER. On n'est pas dans le même niveau de détails et de précisions pour le scénario 2, contrairement au Forum. C'est quelque chose que l'on a élaboré depuis plusieurs années.

Pour le Forum, il me semble qu'il existe un certain consensus du conseil d'administration. On souhaite aussi travailler le scénario 2 comme une optique dans laquelle on va progressivement et rapidement donner les éléments de détails répondant à vos questions.

On ne donne pas un projet par défaut. Pour la direction de l'école, c'est un projet important en matière de cohérence du projet et d'inscription du projet dans une école de santé publique comme la nôtre aujourd'hui.

J'ai un point par rapport aux propos de monsieur SANQUER sur l'étude des besoins. J'ai essayé de le dire au début. On n'a pas une étude sur les besoins aujourd'hui, car on a une double difficulté. Par rapport à ce que vous disiez, on peut essayer de voir les transformations en cours de nos modalités de formation, notamment l'approche par les compétences. On peut essayer de mettre en œuvre des modalités d'apprentissage beaucoup plus fortes. Elles vont modifier les temps de présence à l'école.

On ne peut pas voir le flux des élèves des différentes fonctions publiques qui arriveront dans l'école les cinq prochaines années. Nous ne pouvons pas le faire. Nos tutelles peuvent nous donner ces éléments. On a posé la question. Pour l'instant, on n'a aucune possibilité d'avoir cette planification. Si on la fait, on la fera sans un filet. Je ne suis pas sûr que cela sert à grand-chose dans le contexte actuel.

J'ai un dernier point. C'est un élément qui revient régulièrement. Monsieur ROSENBLATT n'a pas manqué de le dire dans cette séance. Je le reconnais bien là. Je comprends la question indemnitaire. Je vous rappelle quand même que l'école a toujours été sensible à ces aspects. Le fait de lier la question indemnitaire au projet de l'école me paraît très handicapant pour l'école. La question indemnitaire reste présente et conditionne aussi les capacités des élèves à obtenir des financements supplémentaires pour les logements qu'ils occupent pendant leur temps passé à Rennes. Si on reste sur ce modèle, tant qu'il n'y aura pas une évolution indemnitaire, on ne peut rien faire sur les résidences au sein de notre structure. Effectivement, je pense que cela devient handicapant pour l'école.

Mme AGENEAU : Je n'ai aucun autre élément à ajouter. On venait aujourd'hui pour présenter les grandes orientations. On n'est pas au stade du programme. Je comprends que vous souhaitez des informations ficelées, mais cela ne sera pas le cas. On va avancer progressivement. Il y a encore quelques mois, nous n'avions qu'un seul projet sur les résidences, c'était NÉOTOA. On s'est posé la question de savoir ce que l'on voulait si l'on devait rester sur notre campus. On en est à l'esquisse. On doit voir plusieurs partenaires. Cela se travaillera au fur et à mesure.

En ce qui concerne la tarification, je reste optimiste par rapport à la tarification. Je pense que l'on sera capable de proposer des tarifs suffisamment raisonnables pour notre public-étudiant. Voilà ce que j'avais à dire sur le sujet.

M. DEBEAUPUIS : Merci, madame AGENEAU.

Avant de suspendre la séance, le conseil d'administration approchant de son terme dans les mois qui viennent, il nous paraissait cohérent de synthétiser le travail approfondi fait par la direction de l'école depuis 2015 sur cette question de stratégie immobilière, la transformation du campus et ce qu'il reste à faire en cohérence avec le projet stratégique de l'établissement.

Je vous rappelle que l'EHESP n'a pas prévu de traiter la question de l'hébergement en régie directe. C'était déjà le cas de longue date, puisqu'il y a deux baux emphytéotiques en cours, jusqu'en 2036 et 2041. Le dernier investissement en régie directe a été fait en 2010 sur la résidence Condorcet. Il avait été fait à juste titre, car Condorcet assure aujourd'hui la moitié de l'offre d'hébergement, de façon pérenne et attractive.

Dans toutes les discussions auxquelles j'ai participé en tant que président, conformément au COP et au projet stratégique d'établissement, il n'était pas prévu que l'école revienne en régie directe sur cette fonction d'hébergement qui est un élément concourant à la stratégie de l'école. Elle n'est pas au cœur du projet stratégique de l'école que vous avez approuvé et tel qu'il a été transcrit dans le COP.

C'est la raison pour laquelle, malgré les difficultés liées au contexte sanitaire, ce SPSI a été mis à l'ordre du jour de ce conseil d'administration exceptionnel. Bien entendu, le conseil d'administration peut y revenir à tout moment.

Je veux rappeler aux administrateurs actuels la chronologie extrêmement longue de ces sujets. Quand ce conseil d'administration s'est installé en 2016, le précédent n'avait pas adopté de SPSI. L'école peut aussi investir sans SPSI, mais il nous paraissait intéressant de reprendre cette formalisation.

À cette fin, il n'est demandé au conseil d'administration que des orientations. C'est la raison pour laquelle sont proposées deux délibérations à ce stade. Vous allez en discuter et nous dire ce que vous en pensez. La première délibération dit que le CA approuve l'orientation proposée en vue de la création d'espaces fédérateurs de la vie étudiante et de la reconquête des espaces extérieurs du campus rennais. C'est l'orientation au cœur du SPSI.

L'EHESP est mûre dans sa réflexion, dispose de capacités financières restaurées grâce à la réforme du financement et au travail de redressement mené d'arrache-pied par la direction de l'école depuis plusieurs années. Cette orientation dans l'intérêt de tous, apprenants et personnels, conforme au projet stratégique. Je souhaitais que l'école ne perde pas davantage

de temps, en lien avec les deux ministères, qui pourront intervenir dans la discussion avant que l'on ne fasse la suspension.

La deuxième délibération proposée actuellement joint le scénario 1 sur le forum et le scénario 2 qui ne porte que sur l'hébergement. Avec Laurent CHAMBAUD, nous souhaitons une prise de décision explicite du conseil d'administration sur le scénario 1 dans un sens négatif pour l'écartier, compte tenu de tous les inconvénients soulevés, notamment la perte de maîtrise foncière et la densification extrême. Depuis presque cinq ans l'école discute de ce projet avec NÉOTOA. C'est seulement l'an dernier que NÉOTOA est revenu avec une proposition formelle à laquelle il serait souhaitable que le directeur puisse répondre, et que le conseil d'administration donne son orientation.

Nous pouvons tout à fait reprendre la délibération après que vous nous ayez exprimé votre position. La délibération peut être scindée en deux : une position négative sur le scénario 1, que nous vous proposons avec Laurent CHAMBAUD ; et d'autre part une proposition sur le scénario 2 ou non, car tout reste à faire. Le travail est à reprendre quasiment entièrement. Il est positionné sur d'autres bases juridiques et foncières. Les éléments de réflexion sur les besoins et la planification devront y être intégrés. L'école cherche désespérément depuis cinq ans des solutions concrètes pour améliorer la qualité d'hébergement, tout en restant conforme à son projet stratégique d'établissement.

Monsieur COURAUD et madame REYNIER, souhaitez-vous intervenir dans le débat ? Que pensent les deux ministères ? Pourquoi nous encouragent-ils à finaliser un SPSI ? Au titre de ses compétences, quel type d'orientation le conseil d'administration peut-il être amené à donner ?

S'agissant des baux et contrats, le conseil d'administration est compétent. Le jour où il faudra revenir devant le conseil d'administration pour modifier les baux emphytéotiques actuels reste assez loin. L'État devra négocier des indemnités de sortie avec NÉOTOA. S'agissant du nouveau contrat ou des nouvelles procédures que l'EHESP peut lancer en lien avec l'État et la métropole de Rennes, il faudra encore des mois ou années de travail pour que l'on revienne devant le conseil d'administration pour lui faire entériner un projet précis. C'est la raison pour laquelle Marion AGENEAU, dont je salue l'investissement, peut vous donner les références du marché étudiant pour la tarification de l'hébergement. Mais sera-t-on capable de les obtenir dans le cadre de la négociation ? Quelle sera la qualité des hébergements ? Ce sont des réponses que nous sommes incapables de vous donner à ce stade.

Mme REYNIER : Bonjour à tous.

Je ne vais pas revenir sur les propos du président. Effectivement, je voulais insister sur la qualité du dossier présenté aux membres du conseil d'administration, notamment sur les précisions données sur la notion de SPSI.

Il me semble intéressant de faire cette formalisation, car cela nous permettra de fixer, d'une manière cohérente avec le calendrier du COP, une trajectoire globale en partant d'un diagnostic extrêmement précis. Ensuite, on peut discuter d'évolutions de projets qui peuvent varier.

Le fait de disposer d'un SPSI représente un point fort pour l'école. Il n'empêche pas les projets présentés d'évoluer, de changer ou de disparaître. À l'intérieur du SPSI, il y a deux projets présentés. Je ne vais pas m'étendre sur le projet du Forum. C'est un projet cohérent par rapport au COP signé par l'école.

En ce qui concerne les résidences, il me paraissait intéressant de vous dire que les bureaux concernés du ministère ont connaissance des deux scénarios. Ils considèrent que ces deux scénarios à l'état d'orientation sont deux scénarios tenables. Évidemment, ils concèdent que les démarches sont différentes, avec un positionnement social fort de la métropole.

Le second, beaucoup plus récent, paraît plus séduisant par rapport aux orientations de l'école. Il porte davantage la dimension d'ouverture vers le monde professionnel qui fait partie des priorités de l'école au titre de son COP.

Je voulais aussi souligner la possibilité dans l'un ou l'autre des scénarios de creuser plusieurs éléments relatifs aux points soulignés, notamment l'analyse des besoins. Je pense que la présentation de l'école est très intéressante. Aujourd'hui, elle nous permet de donner une première orientation pour affiner le projet par la suite. À ce stade, les éléments techniques ou financiers n'ont pas encore été abordés d'une manière détaillée, mais le seront dans les étapes suivantes.

M. DEBEAUPUIS : Merci beaucoup, madame REYNIER.

M. COURAUD : Je partage évidemment tout ce qui vient d'être dit par le président et le ministère de la Santé.

Pour la délibération numéro 1, il n'y a aucun problème. On a entendu des réactions positives. Sur la deuxième délibération, au travers des réactions, il y a eu un gros doute sur le premier scénario. Je n'ai entendu aucune louange ni adhésion à ce premier scénario. Il serait vraiment dommage que le conseil d'administration, saisi par la question, ne se positionne pas clairement sur cet aspect.

D'abord, c'est important que le CA se positionne. Deuxièmement, cela peut aider la direction de l'école à orienter ses efforts devant les partenaires. On a bien compris qu'il y avait une forte pression extérieure en faveur de ce scénario. Cela peut aider la direction de l'école à agir dans le sens des objectifs et de la stratégie de l'école.

Il est possible d'avoir un aménagement de l'écriture de la deuxième délibération qui permet au conseil d'administration de s'exprimer d'une façon claire sur les deux propositions formulées. Une non-prise de position du conseil d'administration ou un refus assimilé à une non-prise de position pourrait ne pas être compris de l'extérieur.

M. DEBEAUPUIS : Merci beaucoup, monsieur COURAUD.

Effectivement, la présidence et la direction de l'école sont ouvertes pour remanier ou scinder cette deuxième délibération afin que le conseil d'administration puisse se prononcer quand il l'estime utile sur le scénario 1 et/ou le scénario 2.

Merci à vous tous de ce débat. Vous avez les éléments pour réfléchir et discuter entre vous. La séance est suspendue quinze minutes.

La séance est suspendue de 16 heures 10 à 16 heures 35.

M. DEBEAUPUIS : Nous vous passons la parole pour savoir ce que donne votre concertation.

M. MESURÉ : Il n'est pas évident de débattre à distance de sujets aussi importants. Il y a une partie importante des plans stratégiques proposés qui nous paraît nécessiter notre approbation et nous conduit à dire à notre ami Laurent CHAMBAUD que ses services ont fait un très bon travail.

S'agissant de la stratégie immobilière, nous souhaitons d'abord que le président accepte de modifier la délibération 2 qui regroupe les deux scénarios, afin d'avoir une délibération particulière qui permette notre approbation ou pas de la stratégie immobilière.

Si nous sommes obligés de ne pas la voter aujourd'hui, ce n'est pas un oui ou un non. Nous souhaitons que Laurent CHAMBAUD puisse reprendre contact avec NÉOTOA et la métropole pour essayer de défendre au moins deux principes qui nous paraissent essentiels pour l'école, notamment son image internationale

Pour moi, NÉOTOA ne représente pas une garantie, car nous l'avons comme bailleur depuis des années. Il y a quelques années, j'ai refusé d'aller à l'hôtel à Rennes. J'ai demandé d'avoir une chambre lambda de nos étudiants pour me rendre compte de la situation. C'est absolument incroyable d'avoir un bailleur qui n'a pas fait la moindre réparation dans nos bâtiments depuis des décennies. Je me souviens de mon intervention lors d'un conseil d'administration après. C'est comme si nos étudiants étaient dans une prison non entretenue. Dans ma chambre, les fenêtres ne fermaient pas et le rideau ne descendait pas. Au-dessus du pommeau de la douche,

il y avait un fil électrique avec une ampoule qui tenait par une douille rouillée qui touchait la douche. Vous voyez un peu la sécurité.

Nous avons tous eu des propriétaires et des locataires. Quand vous louez quelque chose à votre propriétaire, il vous doit l'entretien et la sécurité du bien. Comme l'a dit justement Laurent CHAMBAUD, on sera obligé de changer, démolir et reconstruire tous les bâtiments. Notre bailleur a une attitude inacceptable dans le cadre du bail emphytéotique avec l'Etat pour 65 ans. Les situations juridiques sont complexes et difficiles à régler.

Ce tandem entre la métropole et NÉOTOA nous pose à tous un réel problème. Je n'ai jamais vu l'Université de Bordeaux, pour prendre un exemple dont j'ai eu à connaître, s'occuper des logements sociaux de Bordeaux. Il appartient à la métropole de Bordeaux comme à la métropole de Rennes de prendre des terrains comme avait fait Bordeaux, et de construire des logements sociaux. Ce n'est pas le rôle d'une école de s'occuper de la maîtrise et d'une partie du financement de ces projets. Il y a vraiment quelque chose à revoir.

À mon avis, il y a deux questions importantes. La première, c'est que Laurent CHAMBAUD reprenne contact avec la métropole et NÉOTOA. Il doit obtenir d'eux que ce n'est pas l'école qui donnera le montant de la déconstruction de Le Gorgeu.

La deuxième question touche la partie indemnitaire abordée, notamment avec les gens comme moi qui défendent cette situation depuis très longtemps. On ne va pas réaliser un chantage sur le fait que depuis des décennies on refuse de réajuster l'indemnité de nos étudiants. Maintenant, on est dans une situation où le lien social est exceptionnellement éprouvé. Tout ce que vous avez dit avec le directeur va dans le sens de recréer un lien social et une considération pour nos étudiants. Les étudiants-fonctionnaires ne roulent pas sur l'or. Notre administration ferait bien de suivre la volonté de notre président, quoi qu'il en coûte. On doit avoir un comportement auprès de nos élèves, qu'ils soient fonctionnaires ou pas, qui correspond aux métiers qu'ils feront pour nous. Ils sont exemplaires. On en aura besoin dans les années qui viennent.

Il ne faut pas regarder les 20 ans écoulés pour savoir comment cela se passera dans les 20 ans à venir. Il faut regarder dans les 20 ans qui viennent comment cela se passera. On sera très heureux d'avoir le dévouement des métiers hospitaliers et des soins, comme on l'a tous les jours. Ce n'est pas la peine de se mettre au balcon pour les applaudir et de les traiter comme s'ils n'avaient besoin de rien.

Je vais en terminer avec un autre point qu'il faut voir. On annonce des prix qui correspondent aux prix du marché pour les loyers et les mensualités. Le bâtisseur connaît son métier. Quel sera le pouvoir de l'école qui n'aura plus de maîtrise pour suivre des réajustements de loyers ? Il faudra que l'on ait la garantie d'une grille qui suit les possibilités ou pas de réajuster les loyers. Ainsi, nos étudiants sauront dès le départ comment cela se passera.

Je suis favorable aux mixités intergénérationnelles. Elles me paraissent extrêmement positives pour l'avenir de notre pays. Néanmoins, je ne pense pas que cela soit valable de mélanger des gens dans le besoin social à Rennes comme ailleurs avec le campus et la vie de nos étudiants. Il faut que la métropole leur assure une politique de logements sociaux à la hauteur de Rennes.

M. DEBEAUPUIS : Merci, Bernard MESURÉ. Avec Laurent CHAMBAUD, nous avons compris l'intention que vous exprimez au nom de la composante professionnelle et le débat que vous venez d'avoir.

Par rapport au vote et aux délibérations adressées, je vous fais la proposition suivante sous le contrôle de Laurent. Nous sommes sur un point relatif aux orientations associées au SPSI. La première délibération n'a pas besoin d'être changée, car elle se prononce sur le cœur de métier. Il est proposé d'approuver l'orientation en vue de la création d'espaces fédérateurs de la vie étudiante et de la reconquête des espaces extérieurs du campus rennais. C'est la délibération numéro 1. Elle est soumise au vote en l'état.

Ensuite, en lieu et place de la deuxième délibération proposée qui se prononce sur les deux scénarios d'hébergement des résidences étudiantes, nous vous proposons deux délibérations différentes. Pour les différents arguments que vous avez rappelés, l'orientation de mixité est plus problématique qu'elle n'apporte des solutions, même si ce n'est pas forcément l'argument déterminant. La délibération pourrait être rédigée de la façon suivante : « le conseil d'administration réuni en sa séance du 4 février, concernant l'amélioration des conditions d'hébergement aux projets des résidences, écarte le scénario 1 d'une cession du foncier pour la création de résidences hôtelières à vocation sociale ». Cela permet de conforter le directeur

Par ailleurs, on peut vous proposer une délibération 2 bis qui concernerait le deuxième scénario sur lequel nous sommes d'accord sur le fond. Il appartient au directeur de l'école de renégocier avec l'ensemble de ses partenaires toutes les conditions juridiques afin de les présenter en temps utile devant le conseil d'administration. De toute façon, les dispositions conventionnelles feront l'objet d'une délibération.

On pourrait vous proposer la formulation suivante : « le conseil d'administration réuni en sa séance du 4 février, concernant l'amélioration des conditions d'hébergement aux projets des résidences, demande à la direction de l'EHESP d'approfondir le scénario 2 en recherchant une offre d'hébergement et une tarification la plus favorable possible. » Je souligne avec Laurent que tout reste à faire en matière de discussion. Ce n'est qu'après un travail approfondi que des dispositions conventionnelles pourront être présentées au conseil d'administration.

M. MESURÉ : Je pense que la délibération 2bis reste trop générale. Compte tenu de la situation financière de notre école que vous connaissez mieux que personne, il est essentiel que le mandat donné à Laurent CHAMBAUD soit de rejeter la participation financière de l'école. Mes amis pourront s'exprimer sur ce point. La métropole et NÉOTOA doivent payer la démolition de notre immeuble qu'ils n'ont pas entretenu. Il est dans un état de délabrement de leur fait. C'est assez incroyable.

Même dans l'intérêt du directeur, il est mieux que le conseil d'administration donne des objectifs précis, c'est-à-dire une révision complète de l'approche du financement et de la démolition du bâtiment le Gorgeu.

Pour le reste, c'est peut-être suffisant, mais il faut quand même qu'on ait une garantie de l'évolution des loyers, basée sur un schéma compréhensible et prévisible pour tous.

Mme AGENEAU : J'ai le sentiment qu'on est dans la confusion. Le scénario était le projet proposé par NÉOTOA. NÉOTOA proposait de démolir les deux résidences (Villermé et le Gorgeu). C'est prévu dans le projet.

En revanche, la PGER servait pour garantir des tarifs abordables pour les apprenants. Ce n'était pas une question de démolition. On souhaiterait avoir un vote clair pour savoir si on creuse le scénario 1, à savoir le projet proposé par NÉOTOA, ou si on l'écarte définitivement. On n'ira pas revoir NÉOTOA sur ce point précis.

M. DEBEAUPUIS : Bernard MESURÉ a exprimé au nom de la commission professionnelle qu'il y avait un accord pour écarter le scénario 1. Il sera confirmé par le vote tout à l'heure.

On est maintenant sur la troisième délibération concernant le scénario 2. Laurent, veux-tu la modifier d'une certaine façon ?

Tu en as parfaitement conscience, car cela fait cinq ans que l'on bataille tous les deux comme des chiens avec tes différents partenaires. Tu es en premier lieu et je reste en soutien pour rediscuter de ces éléments qui nous apparaissent inacceptables. D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle on vous propose de ne pas accepter la proposition de NÉOTOA.

En matière de délibération, on fera comme tu le souhaiteras.

M. MESURÉ : On peut préciser que dans l'état actuel des finances de l'école, le conseil d'administration estime qu'elle ne peut pas soutenir une dépense de 700 000 euros pour démolir quelque chose qui n'a pas été entretenu. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ?

Michel ROSENBLATT a demandé la parole. Il voulait vous parler.

M. CHAMBAUD : Avant de passer la parole à Michel ROSENBLATT, je veux revenir sur la question du président. Peu importe l'issue du vote, je veux clarifier un premier élément sur ce que nous pouvons travailler d'une façon détaillée sur la construction du Forum et l'aménagement autour du Forum. C'est le premier point. Il y a l'air d'avoir un consensus.

Le deuxième point consiste à connaître la position du conseil d'administration vis-à-vis du scénario 1. Comme le disait François COURAUD, nous avons besoin de répondre rapidement à NÉOTOA et à la métropole de Rennes par rapport à ce sujet qui consiste à savoir si l'on accepte ou pas le démarrage de travaux beaucoup plus concrets sur ce scénario 1. Nous ne sommes pas favorables, mais on a besoin que le conseil d'administration se détermine par rapport à cela.

Puis, il y a le scénario 2. C'est une ouverture vers un travail différent dans lequel on va essayer d'explorer un certain nombre de choses. Derrière, j'ai entendu qu'il y avait des éléments sur la capacité d'accueil des élèves et d'étudiants à des prix abordables. C'est un sujet que l'on ne résoudra pas avec une baguette magique, car c'est un élément compliqué. On souhaite une cohérence du projet par rapport au projet stratégique de l'école dans un environnement. J'aimerais que le conseil d'administration se détermine par rapport à cela, même si on sait qu'un certain nombre de sujets sont loin d'être calés dedans.

Quel est le modèle économique ? Comment l'école sera-t-elle interpellée dans ce modèle ? Comment pourra-t-on assurer les éléments liés à ce projet ? Cela ne sera plus NÉOTOA, mais le projet de la destruction des bâtiments. Bien évidemment, nous avons pleine conscience de la capacité d'investissement de l'école. Cela a été dit par Marion. Ce sont des choses que vous avez eues à travers les travaux présentés par William SABIRON à la dernière séance. Nous sommes conscients du potentiel de l'école aujourd'hui. Nous faisons des hypothèses sur le potentiel de l'école d'ici trois ou quatre ans. De toute manière, je trouve important pour moi et l'école de savoir si l'on peut continuer à explorer un projet de ce type. Ce n'est pas le cas pour l'instant.

M. MESURÉ : Je vais passer la parole à Michel.

Avant, je vais vous répondre comme on en a discuté tous ensemble. Je suis très heureux que vous disposiez de 700 000 euros dans votre trésorerie et votre fonds de roulement. Cela ne veut pas dire qu'il est urgent de les dépenser pour n'importe quoi. C'est ma position. Maintenant, Michel vous dira ce qu'il en pense. Je pense qu'il n'y a pas une urgence à venir avec un chéquier pour dire que l'on va démolir et rendre un terrain propre et net de façon à ce que vous puissiez construire votre affaire. Ce n'est pas possible. Ce n'est pas le travail de l'école de financer un constructeur.

M. ROSENBLATT : Je veux dire plusieurs choses. Je pense que le dossier n'est pas mûr. Nous ne sommes pas dans une phase conclusive, mais dans une phase exploratoire. On essaie de poser le premier jalon. Vous l'avez tous dit.

Je suis d'accord sur l'idée que l'on fasse trois délibérations plutôt que deux. J'entends que l'on puisse voter la première qui est assez générale. Il ne s'agit pas de voter sur le dossier présenté. Il s'agit de voter sur l'orientation générale. Si c'est bien cela, je pense qu'on peut l'entendre.

Je rejoins votre proposition d'une délibération distincte pour écarter le scénario 1, au motif que ce n'est pas la vocation de l'école de céder son foncier pour faire du logement social. C'est la responsabilité de la ville et de la métropole comme Bernard l'a rappelé. C'est un sujet important, mais nous ne devons pas être les promoteurs ou être plus actifs que cela, car ce n'est pas notre responsabilité d'école.

Sur le scénario 2 en l'état, je persiste à vous dire qu'il ne me convient pas tel qu'il est rédigé aujourd'hui. La délibération indiquée oralement reste vague. S'il doit y avoir un travail avec les partenaires cités, je souhaite avoir une information du conseil d'administration sur un projet partenarial, avec l'ensemble des partenaires concernés. On avance sur la manière d'organiser

ces partenariats et ces coopérations, y compris sur le site de l'école pour avoir une vision claire. En fonction de cette vision, le CA sera en situation d'être informé pour vous accompagner dans la concrétisation du projet.

S'agissant de la partie des résidences, je souhaite l'indication d'un niveau capacitaire pour que, dans l'élaboration d'un futur cahier des charges avec différents opérateurs, on ait une certitude sur le volume de l'offre résidentiel qu'il doit y avoir pour les usagers de l'école que sont les élèves et les étudiants. Ainsi, on pourra travailler dans la durée. Un projet est à cinq ans dans sa construction immédiate, mais nous réfléchissons sur l'image de notre école dans les 20 ans qui viennent.

Cette nécessité de disposer de capacité d'hébergement doit être évaluée. Je ne connais pas le chiffre qu'il faut retenir, mais il faut en retenir un d'emblée pour que l'on ne parte pas dans une navigation à vue sur le nombre de chambres à prévoir et les éléments d'une nature financière.

Bien sûr, il ne faut pas lier cela directement à la revalorisation des indemnités. Elles sont un élément de contexte essentiel pour assurer la solvabilité des chambres que nous aurions ensuite à louer, que cela soit un opérateur ou un autre. Il faudrait que l'on élargisse la troisième délibération en indiquant la perspective d'un projet avec les partenaires cités et un niveau capacitaire pour assurer la continuité du fonctionnement.

M. DEBEAUPUIS : C'est parfait. Je crois également avoir saisi votre intention. Avant de procéder au vote, la délibération 1 reste inchangée. La délibération 2 écarte le scénario 1 relatif à NÉOTOA. Il faut que cela soit bien clair entre nous.

M. CHAMBAUD : Sur la délibération numéro 1, ce n'est pas uniquement une approbation générale. C'est aussi la capacité d'entreprendre les premiers travaux par rapport au Forum. C'est important que vous ayez cela en tête, car il y a des éléments concrets.

M. DEBEAUPUIS : Merci de l'avoir rappelé, je crois que c'est bien intégré. Pour la délibération numéro 2, le conseil d'administration réuni en sa séance du 4 février, concernant l'amélioration des conditions d'hébergement aux projets des résidences, écarte le scénario 1 de cession du foncier pour la création des résidences hôtelières à vocation sociale.

Nous abordons maintenant la délibération 2 bis, car on verra sans doute la troisième délibération au mois de mars. Je vous propose d'être plus précis que tout à l'heure. Le conseil d'administration réuni en sa séance du 4 février, concernant l'amélioration des conditions d'hébergement aux projets des résidences, demande à la direction de l'EHESP d'approfondir le scénario 2 en recherchant et en précisant une offre d'hébergement et une tarification la plus favorable possible, sans peser sur les finances de l'EHESP. Cela vous convient-il ?

Si c'est suffisamment clair, je vous propose de procéder au vote sur la délibération 1 inchangée.

M. ROSENBLATT : Pardonnez-moi. Je comprends que cela soit difficile de travailler en live de cette façon. Une délibération qui demande à la direction d'approfondir ou qui la mandate, cela me convient. La suite de la phrase me pose un problème. Cela revient à faire au mieux avec les moyens les plus adaptés sans engager les finances de l'école, mais je ne suis pas certain qu'il faut l'encadrer de cette manière.

Cela s'inscrit dans un projet cité. Je mandaterais volontiers la direction pour approfondir ce projet et revenir vers le conseil d'administration avec les éléments du projet pour ensuite réfléchir au cahier des charges que cela implique. Dans ce cahier des charges, il faudrait un capacitaire et un encadrement des coûts d'hébergement.

M. DEBEAUPUIS : C'est la délibération d'origine. Vous seriez plus confortable si la délibération demandait à la direction d'EHESP d'approfondir le scénario 2.

M. MESURÉ : Ce n'est pas uniquement cela. Je suis d'accord avec les propos de Michel. En fait, le conseil d'administration ne peut pas vous donner son accord sur ce que vous avez proposé. À ce moment, il faudrait avoir un autre type de délibération. Le conseil d'administration, considérant que le projet n'est pas suffisamment mature, demande que le directeur général

reprenne contact avec ses interlocuteurs après avoir éventuellement travaillé le sujet avec deux ou trois représentants du conseil d'administration. Il faut que l'on fasse un groupe de travail.

Laurent CHAMBAUD connaît nos problèmes. Si vous ne voulez pas être aussi précis sur le fait qu'on ne veut pas leur donner les 700 000 euros, on ne peut pas voter votre projet. Il faut reconnaître que le conseil d'administration considère que dans l'état actuel du projet soumis, il doit voter sur un texte qui offre la possibilité au directeur général de rouvrir une négociation avec la métropole et le bâtisseur. Éventuellement, il faut le faire avec l'aide d'une représentation du conseil d'administration pour accélérer les choses. C'est positif. On va avancer.

Sinon, vous nous mettez dans une situation qui engendre un rejet brutal, car on votera contre, alors qu'on le fait dans l'intérêt de l'école. Ce n'est pas pour se faire plaisir. On cherche une situation positive pour les étudiants et l'école. On comprend les objectifs de Laurent CHAMBAUD. Vous l'avez très bien expliqué dans le dossier. Malheureusement, les solutions proposées sont à 180° de certains objectifs. Il faut retravailler le dossier, car il n'est pas mûr.

Mme AGENEAU : Il y a une vraie confusion entre le projet NÉOTOA et le deuxième projet où il n'y a plus NÉOTOA. Ce n'est pas un partenaire dans le second projet. Je ne sais pas si c'est clair pour tout le monde.

M. MESURÉ : Je ne veux pas rentrer dans la complexité de vos dossiers. Vous avez proposé un projet au conseil d'administration. Le conseil d'administration fait tout ce qu'il peut pour aller au bout de votre projet.

Monsieur le président, pouvons-nous avoir une délibération différente ? La délibération porte sur la demande du conseil d'administration. En raison de l'état d'avancement du projet, nous demandons au directeur général de rouvrir la négociation avec ses interlocuteurs. Pour faire avancer les choses, avant de proposer un dossier ficelé au conseil d'administration, si mes amis en sont d'accord, je propose de faire un groupe de travail rapide pour voir avec Laurent CHAMBAUD les points sur lesquels il faut absolument gagner, dans l'intérêt de l'école et de nos étudiants.

M. DEBEAUPUIS : Merci, mais il y a un malentendu. Il n'y a aucune négociation engagée sur le scénario 2. C'est une idée récente proposée par la direction de l'école. Elle reste entièrement à travailler. Bien entendu, le conseil d'administration sera tenu informé régulièrement, selon les formes qui conviennent à Laurent CHAMBAUD. Les points à négocier sont parfaitement clairs dans son esprit. Cela fait cinq ans qu'il y travaille.

Je vous propose de passer la parole à monsieur LE RAT, et on termine sur cette délibération.

M. LE RAT : Je vais être très bref. En ce qui concerne le vote pour le scénario 2 bis, on est d'accord que l'idée consiste à permettre à l'école de continuer à investiguer le projet dans son ensemble. On est dans une approche d'un campus promoteur de santé. Il s'agit de poursuivre cela. NÉOTOA n'est plus dedans. La seule chose consiste à récupérer la PGER. On doit se prononcer sur le dimensionnement du projet. Est-ce qu'on peut continuer à avancer dessus ? De mon point de vue, cela me paraît important.

M. CHAMBAUD : À un moment donné, il faut aussi que le conseil d'administration se prononce sur cette troisième délibération. Pour ma part, je souhaite une délibération du conseil d'administration pour savoir si on peut continuer à explorer le projet élaboré qui permet de travailler une option dans laquelle il y aurait des services tertiaires. Je pense que vous avez compris qu'il comprend des éléments en cohérence avec notre projet global sur la santé publique.

Par ailleurs, il faut travailler les conditions pour avoir un hébergement dans des conditions où le maître d'œuvre serait l'école avec un projet financier à bâtir. Sur cette idée, on a besoin de savoir si le conseil d'administration est d'accord ou non pour que l'on explore. Encore une fois, ce sont tous les éléments que vous avez notés sur la façon dont on pourra faire un modèle économique qui permet aux élèves d'avoir des résidences à des prix abordables. Ils représentent des éléments discutables sur la façon dont ces activités s'intégreront dans la cité

de la santé proposée. De toute façon, le conseil d'administration sera questionné en détail quand on aura exploré ce projet.

Maintenant, je souhaite savoir si on peut aller plus en avant sur ce projet ou non. C'est important que le conseil d'administration nous le dise. On doit avoir une délibération claire. Dans les discussions qu'il y a eu, j'entends des personnes qui ne sont pas favorables et d'autres qui sont favorables. Globalement, je voudrais savoir si le conseil d'administration est en accord avec cela ou pas. S'il n'est pas en accord avec ce projet, tout est à bâtir, y compris l'idée que l'on a développée et qui nous semble importante pour le futur de l'école.

M. MESURÉ : S'il n'y a aucune confusion dans la question posée et que le conseil d'administration retient l'amélioration des conditions d'hébergement et le scénario 2, on peut retenir que l'on vous donne comme mission de poursuivre et approfondir, puis de revenir devant le conseil d'administration quand cela sera mûr pour avoir son approbation.

M. CHAMBAUD : C'est exactement cela.

M. MESURÉ : Il ne faut pas une confusion dans le texte.

M. DEBEAUPUIS : Il n'y a pas une confusion dans notre esprit, même s'il est compliqué de se mettre d'accord. Le conseil d'administration demande à la direction de l'EHESP d'explorer le scénario numéro 2 en recherchant et en précisant une offre d'hébergement et une tarification la plus favorable possible à ses apprenants et visiteurs. On ne fait pas référence aux finances de l'école. On s'en tient là si cela vous convient.

M. MESURÉ : Pour être tout à fait clair, vous pouvez mettre la phrase : « afin de permettre au conseil d'administration qui devra statuer pour le faire ». L'exploration doit permettre au conseil d'administration de statuer clairement par un oui massif. C'est dans l'intérêt de l'école.

Mme AGENEAU : Cela sera une étape de validation. Là, nous sommes sur une première étape.

M. MESURÉ : Votre première phrase : « afin de permettre l'approbation du projet au conseil d'administration quand il sera définitif ».

M. DEBEAUPUIS : C'est obligatoire. En fin de phrase, je peux rajouter : « en tenant régulièrement informé le conseil d'administration », si c'est plus clair pour vous tous.

M. MESURÉ : Cela me convient.

M. ROSENBLATT : Effectivement, c'est plus clair pour nous tous. Merci beaucoup.

Je pense à une phrase en complément. Je souhaite tout de même que le conseil d'administration soit parallèlement informé d'un projet collectif avec les partenaires du milieu de la santé et des universités cités, car ce projet conditionne notre compréhension de tout projet présenté.

Je ne vous demande pas d'organiser un GIP avec tout le monde. Je vous demande d'éclairer le conseil d'administration au fur et à mesure de cette information qui figure dans la délibération sur les avancées des collaborations à nouer et des contenus des collaborations à nouer avec les partenaires cités. Sinon, on n'y comprend rien.

M. DEBEAUPUIS : Cela va de soi. Je ne comprends pas la tonalité de l'échange. Vous ne pensez tout de même pas que le directeur ne vous tiendra pas informés et ne saisira pas le conseil qui est compétent sur un projet de cette nature ou ampleur.

M. CHAMBAUD : Monsieur ROSENBLATT, je ne sais pas si c'est le sens de votre propos. Les avancées dans le cadre du projet « Unir » passeront régulièrement au conseil d'administration. Nous sommes en train d'élaborer une convention de coordination territoriale dans le cadre du projet « Unir ». Cette convention de coordination territoriale doit passer au conseil d'administration avant l'été.

M. ROSENBLATT : Monsieur le Directeur, elles ne portent pas sur les constructions à faire sur le campus de l'EHESP à ma connaissance.

M. CHAMBAUD : Vous avez raison de faire attention au contexte. Le projet « Unir » développera plusieurs coopérations. Dans ce cadre, nous allons développer des coopérations, y compris sur des projets spécifiques de recherche. D'ailleurs, elles ne seront pas uniquement immobilières. Ce sont des projets qui feront sens à l'échelle du campus.

Mon intérêt, c'est que le conseil d'administration soit pleinement informé de ces éléments. Ils constitueront des éléments d'ossature sur l'école et sa projection dans le futur. On essaie d'élaborer ce projet en partenariat avec le CHU, avec Rennes 1, la faculté des sciences de la santé, le biopôle et l'Institut-Agro.

M. DEBEAUPUIS : Je vous propose d'ajouter que le conseil d'administration demande à la direction de l'EHESP « d'explorer le projet partenarial proposé dans le scénario 2, en recherchant et en précisant une offre d'hébergement et une tarification la plus favorable possible à ses apprenants et ses visiteurs, et en tenant informé régulièrement le conseil d'administration. » Pouvons-nous procéder au vote ? Il y a désormais 23 présents et 8 procurations. Avez-vous des oppositions relatives à la première délibération ? Avez-vous des abstentions ? Je vous en remercie.

☒ Le CA approuve à l'unanimité l'orientation proposée en vue de la création d'espaces fédérateurs de la vie étudiante et de la reconquête des espaces extérieurs du campus rennais. (Délibération n°01/2020 votée à l'unanimité)

Avez-vous des oppositions relatives à la deuxième délibération ? Avez-vous des abstentions ? Madame ROUSSEL représente la seule abstention.

☒ Concernant l'amélioration des conditions d'hébergement (projets des résidences), le CA écarte le scénario n° 1 de cession du foncier pour la création de résidences hôtelières à vocation sociale. (Délibération n°02/2020 votée à l'unanimité moins une abstention)

Avez-vous des oppositions relatives à la troisième délibération ? Avez-vous des abstentions ? Je vous en remercie.

☒ Concernant l'amélioration des conditions d'hébergement (projets des résidences), le CA demande à la direction de l'EHESP d'explorer le projet partenarial proposé dans le scénario n° 2 de résidence hôtelière ouverte sur le monde professionnel dans le champ de la santé et de l'environnement, en recherchant et en précisant notamment une offre d'hébergement et de tarification la plus favorable possible aux apprenants.

La direction de l'École tiendra régulièrement informé le conseil d'administration de l'avancée de ce projet.

(Délibération n°02-bis/2020 votée à l'unanimité)

2. APPROBATION DES MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT DU PROJET D'APPUI AU CIESPAC

M. SABIRON : Oui.

Je vais aborder rapidement ce sujet sur lequel nous avons besoin d'une décision.

J'ai eu l'occasion dans différents conseils d'administration d'évoquer le projet CIESPAC. C'est un projet de coopération d'expertises à l'international. Il se déroule dans les pays francophones d'Afrique centrale. D'une durée de trois ans, ce projet a débuté courant 2020. Il finira fin 2022. C'est un projet intégralement financé par l'AFD à hauteur de 3 millions d'euros sur l'intégralité du projet. Ce financement finance l'intégralité des dépenses. L'école ne met pas un euro de sa poche dans ce projet.

Sur place, nous avons un responsable de projets. Il est amené à beaucoup se déplacer sur la région. Dans le cadre de la politique de déplacement qu'on a renouvelé au dernier CA, plusieurs dérogations sont prévues pour suivre le coût des déplacements à l'étranger. Cette possibilité permet de déplaçonner les plafonds que l'on se donne habituellement. On peut les mettre à 200 % dans certaines circonstances. Cela peut être le cas d'un projet comme celui-ci.

La difficulté que l'on rencontre clairement concerne les tarifs sur cette zone pour avoir des logements correctement situés avec un niveau de qualité suffisant, même si ce ne sont pas les normes européennes. On veut une sécurité dans les lieux de résidence par rapport aux zones où va notre personnel. On a la difficulté d'avoir des tarifs garantis, car les prix évoluent énormément d'une région sur l'autre et d'une année à l'autre. Ce n'est pas comme en France où les tarifs sont quasiment fixés à l'année. Même si les indemnités de nuitée sont majorées de 200 %, on ne peut pas du tout rembourser l'intégralité des dépenses supportées ou trouver des logements à hauteur de ce qu'on trouve réellement sur place.

Je vais prendre un exemple. L'indemnité de nuitée au Cameroun est de 78 euros. À Yaoundé, une nuit représente 347 euros. Clairement, notre collaborateur ne peut pas se permettre de mettre ce montant de sa poche pour se trouver dans des conditions raisonnables de déplacement et d'hébergement.

Uniquement sur la durée de ce projet (fin 2022), on vous propose de pouvoir y déroger à hauteur de 400 % du plafond interne. On s'autorise à aller au bout du projet s'il y a une prolongation. C'est dans la politique des tarifs habituels. Avec cela, on ne fait pas non plus des folies. On arrive à assumer environ 80 % des déplacements. On pourra prendre des hébergements corrects par rapport à ce que l'on nous propose. Il y a d'autres fois où cela sera limite. En tout cas, on trouve que c'est une limite raisonnable pour ce projet en particulier.

Il y a un deuxième élément, car c'est un besoin général sur le projet. Dans le cadre de ce déplacement, le collaborateur a besoin d'avancer des frais. En ce moment, ce sont les visas, car il est en pleine tournée sur toute la région. Cela peut commencer à représenter des sommes assez importantes. Compte tenu de la distance et des difficultés de tous les processus, avec les vaccins et les dépenses pour voyager, si on applique uniquement le texte actuel, on peut uniquement lui rembourser les indemnités forfaitaires. Actuellement, les frais de visas et de traitement ne sont pas pris en compte, donc on propose d'étendre les 70 % sur une assiette plus large pour qu'il ne sorte pas trop d'argent. Cela inclut des dépenses accessoires. Finalement, elles ne le sont pas, car tout arrive au même moment.

Tout cela permet d'assurer la qualité de son hébergement et sa sécurité, car on ne veut pas qu'il soit n'importe où. On veut éviter qu'il sorte de l'argent de sa poche en avance sur ce projet. Encore une fois, cela ne concerne que la durée du projet CIESPAC. C'est prévu dans le budget de l'AFD, donc ce n'est pas l'école qui supporte ce coût. J'en ai terminé.

M. DEBEAUPUIS : Merci, monsieur SABIRON. Est-ce clair pour tout le monde ?

M. ROSENBLATT : J'ai juste une question.

Du coup, on se rapproche du tarif des frais de missions des fonctionnaires à l'étranger. Ils sont variables selon les pays qui en tiennent partiellement compte. Vous appliquez le pourcentage aux règles internes dressées par l'école.

M. SABIRON : En fait, on est calé sur le système des per diem qui existe pour les départs à l'étranger. Le per diem n'est pas un monobloc. Dans le per diem, si on regarde le détail des textes, il y a une partie sur l'hébergement, sur la nourriture et sur les frais et accessoires. Nous avons découpé cet élément. Des fois, on est amené à prendre le billet pour son compte, car c'était plus facile. Des fois, il est amené à se faire rembourser. C'est vraiment sur ce périmètre qu'on a besoin de se caler.

On est cohérent avec la logique des per diem. On est cohérent avec notre politique de déplacement votée au mois de décembre dernier. Par contre, on demande une dérogation, sinon, le projet ne peut pas continuer.

M. MESURÉ : J'ai deux questions. La première concerne la rédaction de votre délibération. Vous parlez de la décision relative à la politique des déplacements des personnes missionnées par l'école des hautes études de santé publique : les personnels et intervenants extérieurs, « la plus récente ». C'est la décision relative qui est la plus récente. Sinon, c'est incompréhensible.

M. SABIRON : Oui, cela serait peut-être plus explicite comme cela.

M. MESURÉ : Cela serait mieux rédigé, mais c'est un détail.

La deuxième chose, c'est qu'il faut une première fois à tout dans la vie. Il ne m'est jamais arrivé de donner mon accord sur une augmentation d'indemnités forfaitaires de 400 %. Contrairement à ce que mes amis de l'administration ne veulent pas comprendre, les règlements en pourcentage sont positifs si on connaît la valeur absolue à laquelle cela s'applique. À côté des indemnités forfaitaires, est-il possible de mettre en parenthèse une moyenne en valeur ? À quoi s'appliquent les 400 % ? C'est énorme, donc il faudrait le préciser. Quelle est l'indemnité forfaitaire moyenne que vous allez appliquer ? Est-ce une question possible à régler ?

M. SABIRON : C'est une question réglée d'office. En fait, les montants concernés concernent les montants des per diem publiés par le ministère des Affaires étrangères. Les per diem représentent un document public qui existe. C'est à cela que l'on fait référence. Le 200 % existe déjà, car c'était un vote du conseil d'administration. On peut le mettre en information en annexe. Il fait référence à un texte réglementaire. Comme dans d'autres délibérations, on ne va pas écrire tout le texte. On fait référence à cette liste des per diem. On multiplie par deux quelque chose qui était déjà multiplié par deux.

M. MESURÉ : Cela serait positif. Il est toujours difficile de coller un pourcentage aussi énorme sans savoir à quoi cela s'applique. Cette précision montre qu'on ne fait pas n'importe quoi.

M. SABIRON : Je vous le confirme.

M. ROSENBLATT : Il y a une précision dans la précision. Le fait de majorer de 400 % consiste à multiplier par cinq. On a les 100 %, mais on augmente de 400 %. Cela représente une multiplication par cinq en tout. Vous avez parlé d'un doublement quand on avait 200 %. Ce n'est pas majoré de 200 %. C'est passé à deux fois, trois fois ou quatre fois la valeur initiale.

M. SABIRON : Vous avez tout à fait raison, c'est multiplié par quatre. Je n'avais pas fait attention à cela.

M. DEBEAUPUIS : Au bénéfice de ses précisions, y a-t-il des oppositions ou abstentions ?

☒ Le CA approuve la demande de majoration à 400 % des indemnités forfaitaires de nuitée dans le cadre du projet d'appui au CIESPAC, ainsi que l'extension de l'assiette des avances sur ces mêmes missions, telles que listées à l'article 22 de la politique des déplacements.

Cette dérogation :

- **permet d'assurer l'hébergement des missionnés dans des hôtels recommandés pour leurs conditions de sécurité,**
- **se limite uniquement aux missions effectuées dans le cadre du projet d'appui au CIESPAC (PRO6PAC).**

Cette dérogation est valable pour la durée du projet PRO6PAC, soit jusqu'au 31 décembre 2022, sous réserve d'avenants éventuels à la convention conclue avec l'AFD venant prolonger la durée du projet

(Délibération n°03/2020 votée à l'unanimité)

Je vous propose de reporter les deux points d'information suivants à notre prochain conseil d'administration. Il est prévu le 11 mars prochain à Rennes d'une façon dématérialisée. Je vous donne rendez-vous dans cette perspective. Nous aurons le plaisir d'accueillir le président et le vice-président du conseil de formation et du conseil scientifique pour nous présenter un bilan de leur mandat et une projection sur le prochain mandat. D'ailleurs, les deux envisagent de le renouveler.

3. RESSOURCES HUMAINES : PRESENTATION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION « MOBILITE »

Ce point est reporté.

4. PRESENTATION DU TABLEAU DE BORD DE SUIVI DU PROJET STRATEGIQUE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2023 [INDICATEURS]

Ce point est reporté.

5. QUESTIONS DIVERSES

M. LE RAT : J'ai une question au sujet du tableau de bord du projet stratégique d'établissement. Pour moi, c'est essentiel. La dernière fois, on n'a pas pu le présenter. On ne peut pas encore le présenter cette fois-ci. Mine de rien, cela aurait le mérite d'éclairer tout le débat qu'on a pu avoir sur la construction des résidences, car c'est complètement lié.

À cette occasion, je souhaitais quand même saluer et remercier Corentin NEVEU qui a énormément travaillé sur ce sujet et qui va quitter l'école prochainement. En plus, il l'a fait en bonne intelligence avec toutes les composantes de l'école, donc je souhaite saluer le travail accompli. Il était important de le dire ici auprès des administrateurs.

M. DEBEAUPUIS : Merci de ce coup de chapeau à monsieur NEVEU. On le remercie de la dernière notice explicative complémentaire versée à votre dossier d'aujourd'hui. Nous l'examinerons malheureusement sans sa présence le 11 mars prochain.

Avez-vous d'autres remarques particulières ?

M. MESURÉ : Non. Je voulais vous remercier pour votre patience, car ce n'était pas facile de discuter comme cela de problèmes aussi complexes et techniques. Grâce à l'écoute et à la compréhension de tous, nous sommes restés sur quelque chose de positif.

M. DEBEAUPUIS : Votre vote en témoigne. C'est moi qui vous en remercie. On essaie de le faire chaque fois, au-delà des formulations ou des incompréhensions largement liées à la distance. Vivement que nous reprenions un exercice normal, ce que je vous souhaite à tous dans vos vies personnelles et professionnelles.

À bientôt !

[La séance est levée à 17 h 35]
